RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

POLE ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE

DIRECTION ENVIRONNEMENT & SERVICES URBAINS

Sommaire

I. Les caractéristiques techniques du service 3
A. Le territoire desservi 4
B. Le nombre d'habitants desservis 5
C. Les ressources 5
1. La localisation des points de prélèvement et la nature des ressources utilisées 5
2. La surveillance des ressources 11
3. Le nombre d'abonnements 12
4. Les volumes distribués 13
5. Le réseau 13
6. Les réservoirs 20

II. La tarification et les recettes du service 22
A. Les modalités de tarification 23
1. Prix de vente de l'eau et abonnement 23
2. Frais d'accès et autres prestations 23
3. Tarifs de la livraison d'eau potable en gros 28
B. La facture d'eau 29
1. L'alimentation en eau 29
2. Le transport et le traitement des eaux usées 30
3. les redevances pour l'environnement 30
C. Les recettes d'exploitation du service 31

III. Les indicateurs de performance 32
A. La qualité des eaux distribuées 33
1. Les données relatives à la qualité 33
2. La surveillance de la qualité 33
B. Connaissance et gestion patrimoniale 35
C. Le rendement du réseau 36
D. L'Indice linéaire des volumes non comptés 37
E. L'indice linéaire de pertes en réseau 37
F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux 38
G. La protection de la ressource 38
1. Les captages de la Doller 39
2. Les captages de la Hardt 41
H. Les interruptions de service non programmées 47
I. Délais d'ouverture des branchements 47
J. L'extinction de la dette 47
K. Le taux d'impayés 48
L. La gestion des réclamations 48

IV. Le financement des investissements 49
A. Les travaux engagés pendant l'exercice 50
B. La dette 52
C. Les amortissements 53
D. Les projets et les travaux 53

V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisées 59
A. Abandons de créances et fonds de solidarité 60
B. La coopération décentralisée 60

Annexes 61

Composition des conduites 62
Tableau de répartition du réseau au 31.12.2018 64
Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 65
Prix du mètre cube d'eau pour les différentes communes 69
Prix pour une facture d'eau de 120 m^3 71
Les tarifs applicables au 1er janvier 2018 et 2019 75
Synthèses de l'ARS sur la qualité de l'eau du robinet 79
Carte du territoire des missions d'animation pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux 82

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

journalier du lundi 02 juillet 2018

VOLUMES PRODUITS (m³)

		6H-22H	22H-6H	TOTAL
DOLLER	PHH1	0	0	0
	PHH2	5 490	3 090	8 580
	PHH3	4 410	3 190	7 600
	PHH4	6 090	3 180	9 270
	PHH5	2 760	3 190	5 950
	PHH6	600	1 580	2 180
	PHR1	3 220	1 610	4 830
	PHR2	6 400	3 200	9 600
HARDT (puits hors production)	Reiningue	0	0	0
	puits F5	0	0	0
	puits F6,F7	0	0	0
	PVH1,2,3 et 4	0	0	0
	PVH6	0	0	0
TOTAL Production		28 970	19 040	48 010

VOLUMES DISTRIBUES PAR ZONES (m³)

	6H-22H	22H-6H	TOTAL
zone surpressée Zimmersheim	41	5	46
zone surpressée Morschwiller	0	0	0
zone surpressée Moenchsberg	827	169	996
zone surpressée coteaux	1 550	440	1 990
zone Reiningue	230	39	269
zone rebberg	3 141	980	4 121
zone Morschwiller	566	106	672
zone Habsheim	1 179	364	1 544
zone Zimmersheim\Eschentzwiller	482	126	608
zone Didenheim	238	51	288
zone Brunstatt	946	332	1 278
zone Rixheim	1 845	328	2 173
zone principale	24 982	6 522	31 505
zone Brunstatt	199	17	216
SOGEST	2 686	381	3 067
TOTAL Distribution	38 911	9 861	48 772

MARNAGES DES RESERVOIRS PRINCIPAUX (%)

		6H-22H	22H-6H	TOTAL	TOTAL (m³)
Illberg	cuve 1	-18,1%	17,9%	-0,4%	-72
	cuve 2	-18,5%	18,0%		
Argonne	cuve 1	-34,0%	33,3%	-0,6%	-62
	cuve 2	-34,6%	34,1%		
Moenchsberg	cuve 1	-57,7%	58,6%	0,9%	41
	cuve 2	-40,4%	41,1%	0,7%	

Capacité de production (%)
100%
Charge moyenne (%)
82%
pointe EDF
hors pointe EDF

PRESSIONS (bar)

	mini	maxi	MOY.
Ville	3,3	3,6	3,5
Zone nord	3,8	4,2	4,0
Parc des collines	6,2	6,7	6,5
Moenchsberg	4,6	4,7	4,6

AUTOMATISMES

CONSOMMATION

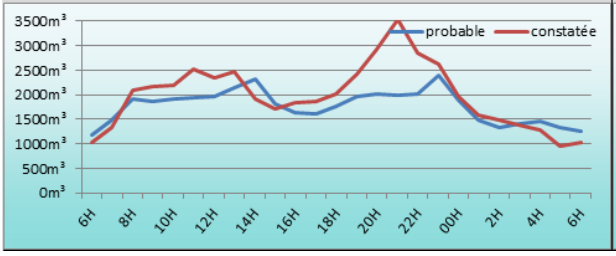

STOCKAGE ZONE PRINCIPALE

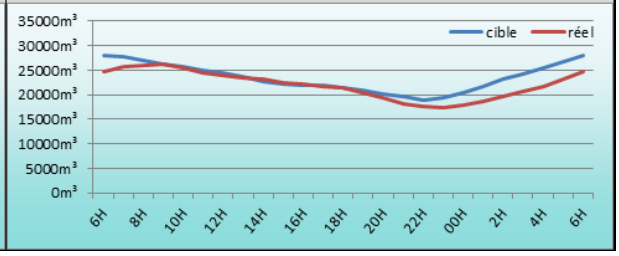

A. Le territoire desservi

La production d'eau potable et l'exploitation du réseau d'eau potable de la Ville de Mulhouse relèvent du service Eau de la Ville de Mulhouse. Il s'agit d'un **service public exploité en régie directe par la Ville de Mulhouse depuis 1885**.

En 2018, en vertu de conventions, le service Eau de la Ville de Mulhouse a assuré également l'alimentation en eau potable de huit communes suburbaines et du SIVU du Canton de Habsheim, regroupant lui-même quatre communes. Il s'agit des collectivités ci-dessous :

- Brunstatt-Didenheim
- Illzach
- Lutterbach
- Morschwiller-Le-Bas
- Pfastatt
- Reiningue
- Riedisheim
- Sausheim
- SIVU du Canton de Habsheim, regroupant les communes de :
  - Eschentzwiller
  - Habsheim
  - Rixheim
  - Zimmersheim

De plus, la Ville de Mulhouse a fourni de l'eau potable en gros au Syndicat intercommunal à vocation unique des communes du Bassin Potassique alimentées en eau potable par la Hardt (SIVU BP/HARDT), en vertu d'une convention signée le 19 décembre 2011.

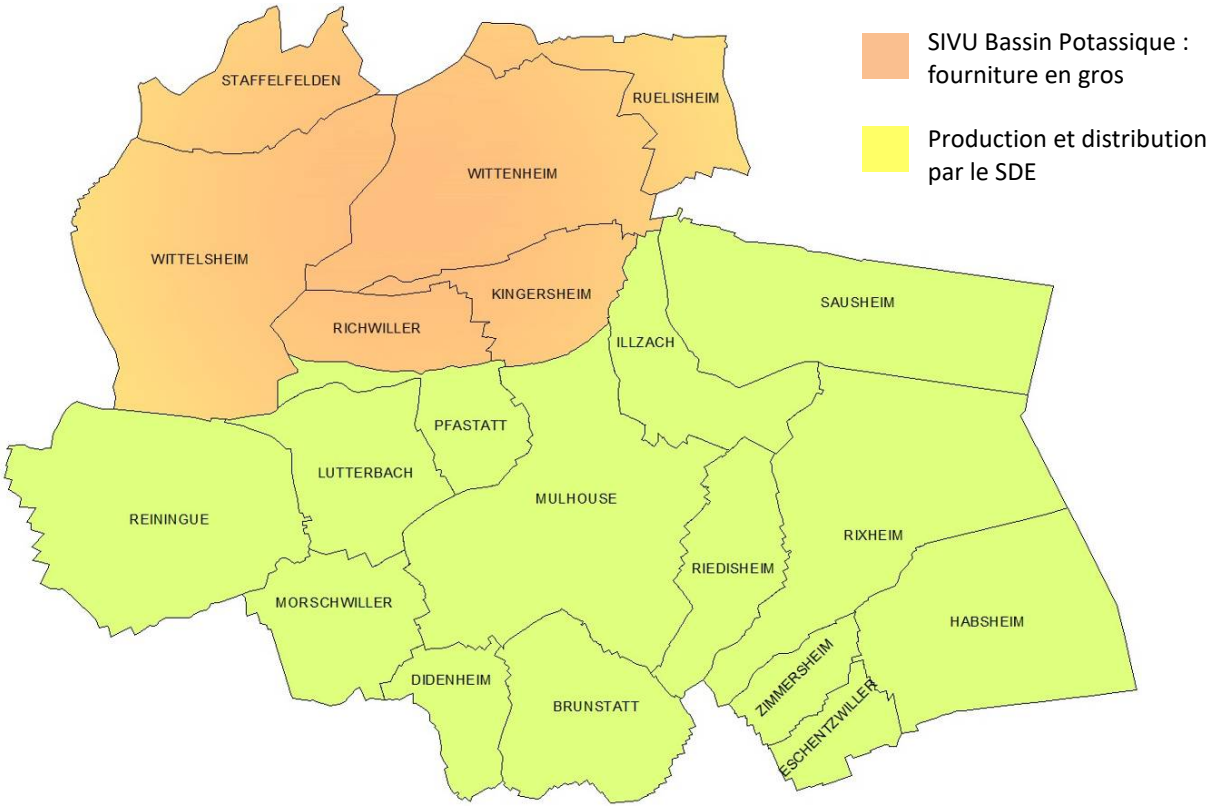

B. Le nombre d'habitants desservis

Collectivités	Nombre d'habitants
Brunstatt-Didenheim :	8 058
Illzach	14 732
Lutterbach	6 468
Morschwiller-Le-Bas	3 812
Mulhouse	110 468
Pfastatt	9 626
Reiningue	1 998
Riedisheim	12 658
Sausheim	5 634
SIVU du Canton de Habsheim :	21 853
Eschentzwiller	*1 535*
Habsheim	*4 928*
Rixheim	*14 322*
Zimmersheim	*1 068*
Total	**195 307**

Les populations mentionnées sont les populations légales millésimées 2016, entrées en vigueur le 1er janvier 2019. Ces données sont extraites du site Internet de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

C. Les ressources

1. La localisation des points de prélèvement et la nature des ressources utilisées

La Ville de Mulhouse dispose de deux nappes aquifères différentes pour sa production, qui provient exclusivement de ressources souterraines.

A l'Est : Les captages de la Hardt

La Ville de Mulhouse possède six puits verticaux sur la commune de Hombourg, implantés au centre de la forêt domaniale de la **Hardt** depuis 1976 :

PVH1 : N° BRGM 04137X0148
PVH2 : N° BRGM 04138X0172
PVH3 : N° BRGM 04138X0173
PVH4 : N° BRGM 04138X0135
PVH5 : N° BRGM 04137X0085
PVH6 : N° BRGM 04138X0179

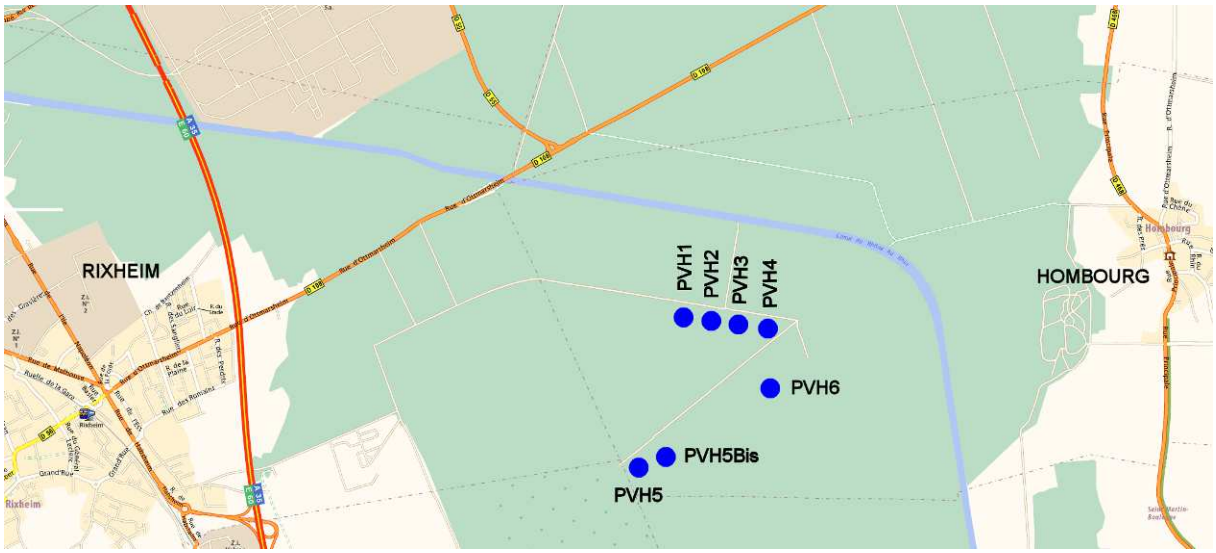

La production est à l'arrêt depuis septembre 2004 suite à une pollution des eaux par des produits phytosanitaires. Un programme de reconquête de la qualité de cette ressource en eau a été mis en œuvre. Celui-ci commence à porter ses fruits (cf. page 44). Cette alimentation de secours pourrait néanmoins produire journellement **40 000 m^3**, soit l'équivalent d'une consommation moyenne de notre périmètre d'alimentation.

Suite à la reprise de la gestion des communes de Habsheim, Rixheim, Eschentzwiller et Zimmersheim, le service Eau de la Ville de Mulhouse dispose désormais de **3 nouveaux puits en secours d'une capacité de 4 000 m^3/jour chacun :**

F5 : N° BRGM 04137X0092
F6 : N° BRGM 04137X0156
F7 : N° BRGM 04137X0158

Cependant, la qualité de l'eau de ces captages n'est pas conforme à la réglementation du fait de pollutions dus aux produits phytosanitaires et aux nitrates. Ce champ captant est intégré au périmètre de la Mission Eau – Captages Hardt Sud.

Puits de captage temporairement arrêtés de la

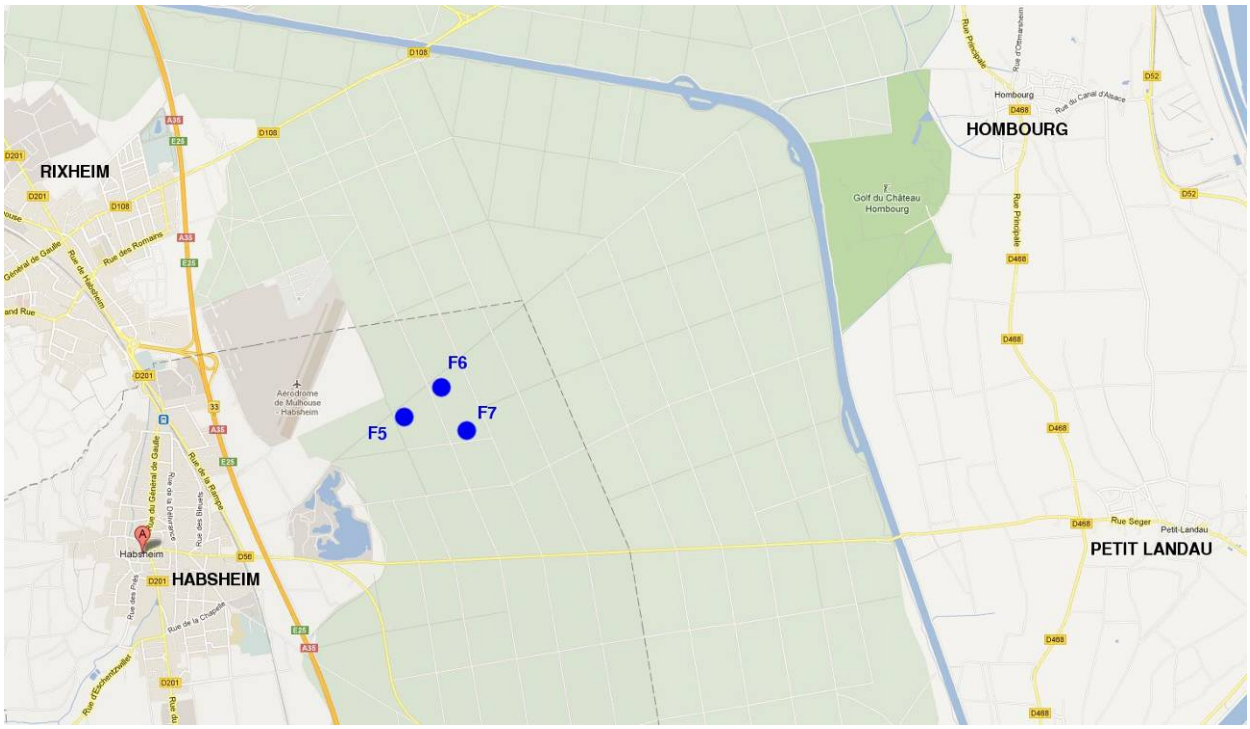

A l'Ouest : Les captages de la Doller

Suite à la reprise de la gestion de la commune de Reiningue en 2012, le service Eau de la Ville de Mulhouse possède désormais **huit ouvrages à drains rayonnants et un ouvrage à drain vertical sur trois champs captant situés le long de la Doller** :

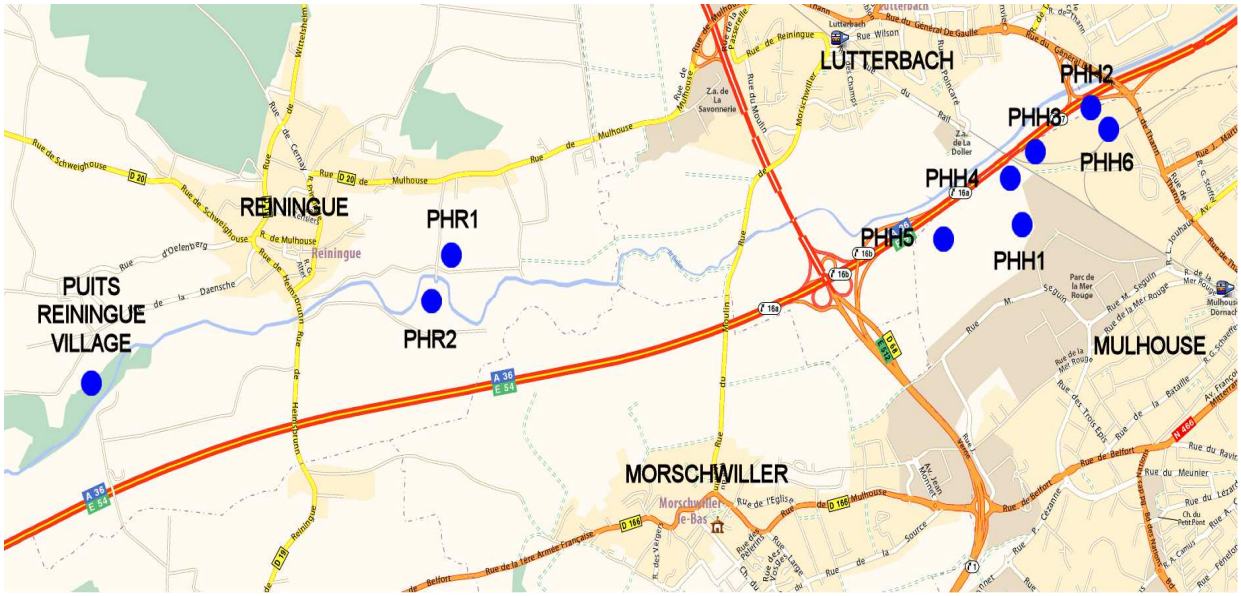

Il existe trois ouvrages à Reiningue :

PHR1 : N° BRGM 04135X0074
PHR2 : N° BRGM 04135X0078
Puits Reiningue Village F2 : N° BRGM 04135X0335/F2

Et six ouvrages au site du Hirtzbach à Mulhouse :

Hirtzbach Est

PHH2 : N° BRGM 04136X0066
PHH3 : N° BRGM 04136X0067
PHH6 : N° BRGM 04136X0043

Hirtzbach Ouest

PHH1 : N° BRGM 04136X0065
PHH4 : N° BRGM 04136X0266
PHH5 : N° BRGM 04136X0267

La capacité de production des captages de la Doller est d'environ 65 000 m3/jour.

La Ville de Mulhouse dispose donc de deux nappes phréatiques indépendantes du point de vue hydrogéologique, capable chacune de couvrir en temps normal les besoins journaliers moyens. Cette configuration, remarquable et certainement unique, est un atout à reconquérir pour la distribution d'une eau de qualité en toute sécurité.

Puits de captage du Hirtzbach

Les volumes produits

En 2018, **14 961 654 m³** ont été prélevés sur les 3 sites :

- Doller, captage Reningue 5 034 179 m³, soit 33,65 % des prélèvements
- Doller, captage Hirtzbach 9 927 475 m³, soit 66,35 % des prélèvements
- Hardt, captage SIVU Canton Habsheim (maintenance) 0 m³,

CAPTAGE	Hirtzbach Est	Hirtzbach Ouest	Reiningue	TOTAL DOLLER	HARDT Habsheim	PRODUCTION TOTALE 2018
janv-18	455 490	356 330	420 890	1 232 710	0	1 232 710
févr-18	407 175	320 850	379 760	1 107 785	0	1 107 785
mars-18	437 730	393 610	435 000	1 266 340	0	1 266 340
avr-18	412 540	400 350	422 340	1 235 230	0	1 235 230
mai-18	514 710	401 840	366 970	1 283 520	0	1 283 520
juin-18	468 640	366 470	424 120	1 259 230	0	1 259 230
juil-18	497 630	411 030	436 517	1 345 177	0	1 345 177
août-18	463 030	393 680	438 163	1 294 873	0	1 294 873
sept-18	476 790	349 510	426 005	1 252 305	0	1 252 305
oct-18	434 500	361 810	442 896	1 239 206	0	1 239 206
nov-18	435 970	342 930	423 022	1 201 922	0	1 201 922
déc-18	486 870	337 990	418 496	1 243 356	0	1 243 356
TOTAL	5 491 075	4 436 400	5 034 179	14 961 654	0	14 961 654
	36,70%	29,65%	33,65%	100,00%	0,00%	100,00%
Moyenne journalière	15 044	12 155	13 792	40 991	0	40 991
Production 2017	5 294 195	4 177 570	5 050 520	14 522 285	5	14 522 290
Variation 17/18	3,72%	6,20%	-0,32%	3,03%		3,03%

Le redressement de la production, constaté en 2017, se poursuit sur 2018.

En fait, les ventes d'eau en gros connaissent une progression exponentielle, en raison des besoins croissants du SIVU du Canton de Habsheim.

	Production en m3		Variation
	2017	2018	
Production totale	14 522 290	14 961 654	3,03%
Ventes d'eau en gros	280 020	603 717	115,60%
Production hors ventes d'eau en gros	14 242 270	14 357 937	0,81%

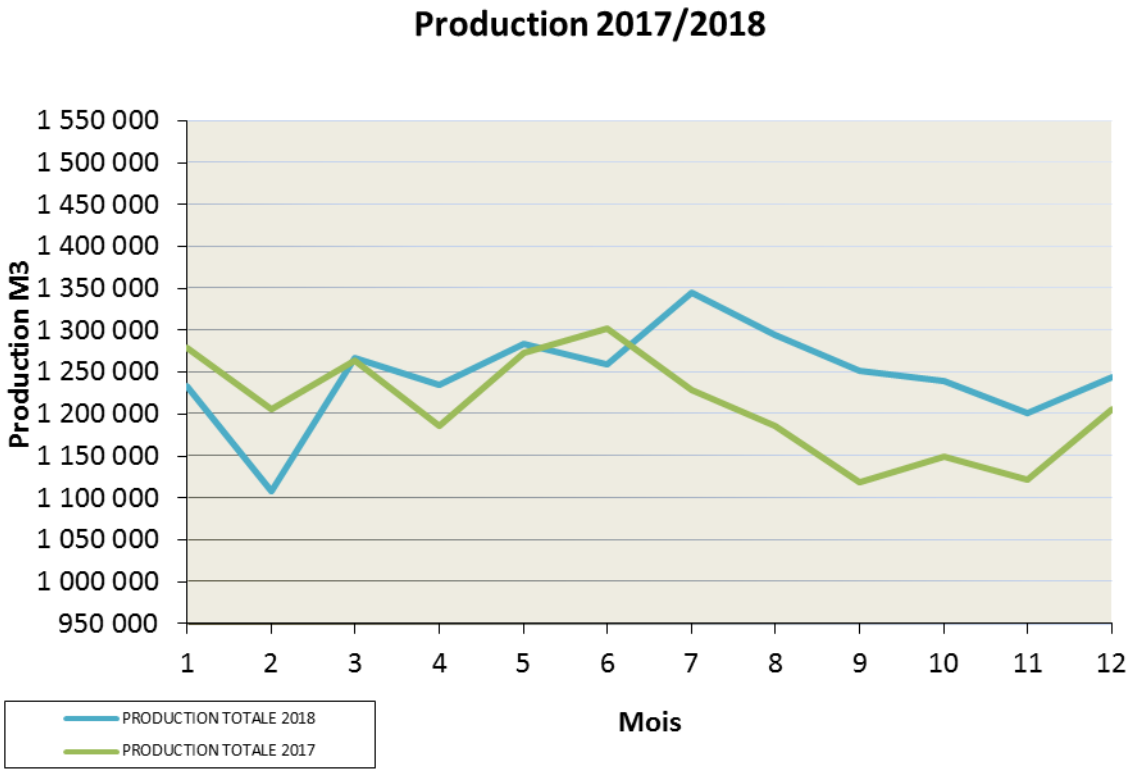
Production 2017/2018
1 550 000
1 500 000
1 450 000
1 400 000
1 350 000
1 300 000
1 250 000
1 200 000
1 150 000
1 100 000
1 050 000
1 000 000
950 000
Production M3
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
Mois
PRODUCTION TOTALE 2018
PRODUCTION TOTALE 2017

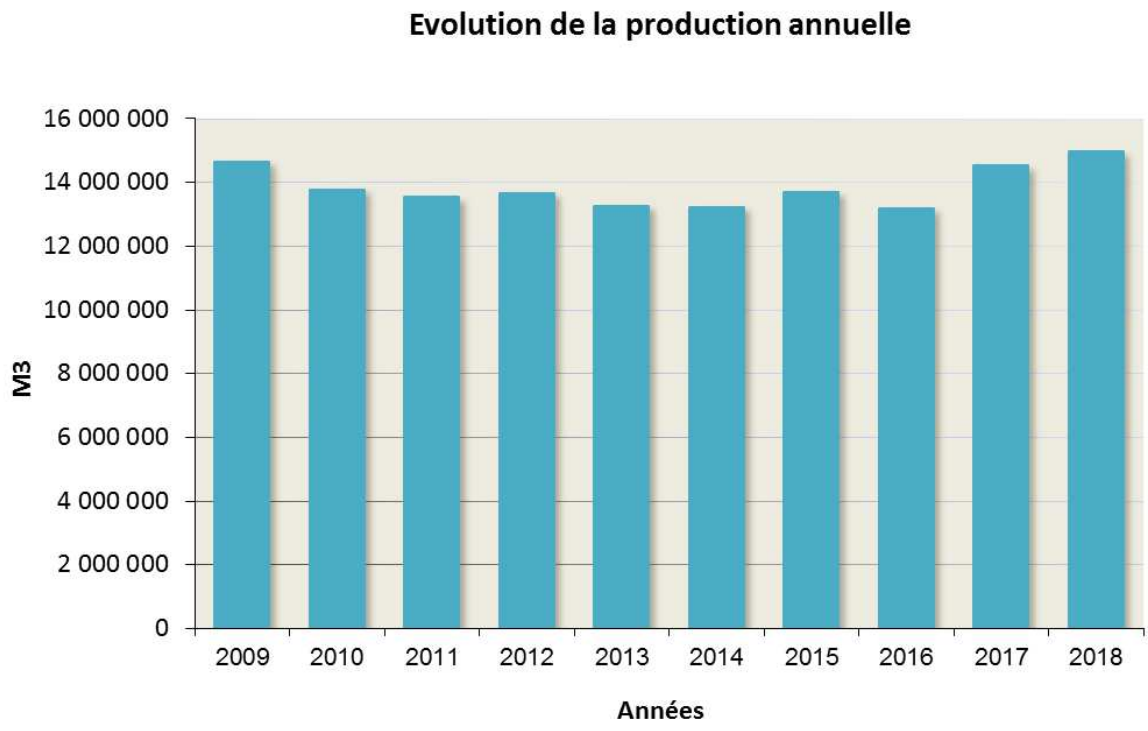
Evolution de la production annuelle
16 000 000
14 000 000
12 000 000
10 000 000
8 000 000
6 000 000
4 000 000
2 000 000
0
M3
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

2.La surveillance des ressources

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe et de la rivière Doller pour ce qui concerne les ressources situées à l'ouest. Plus **d'une cinquantaine de piézomètres** permettent d'effectuer ces suivis.

Bilan des pompages en 2018

Forages	Pompage théorique maximum	Volume moyen (m3/j)	Prélèvement annuel (m3)
PHH1	4 800 m3/j	0 **m3/j**	0 m3
PHH2	9 600 m3/J	7 146 **m3/j**	2 608 325 m3
PHH3	9 600 m3/J	6 276 **m3/j**	2 290 640 m3
PHH4	9 600 m3/J	7 493 **m3/j**	2 735 100 m3
PHH5	9 600 m3/J	4 555**m3/j**	1 662 520 m3
PHH6	4 800 m3/j	1 620 **m3/j**	591 320 m3
PHR1	4 800 m3/j	4 769 **m3/j**	1 740 690 m3
PHR2	9 600 m3/J	9 019 **m3/j**	3 291 800 m3
F5	0 m3/j	0 **m3/j**	0 m3
PVR F2	1 900 m3/j	0 m3/j	0 m3
Total	**64300 m3/j**	**40 878 m3/j**	**14 958 385** m3

La production journalière 2018

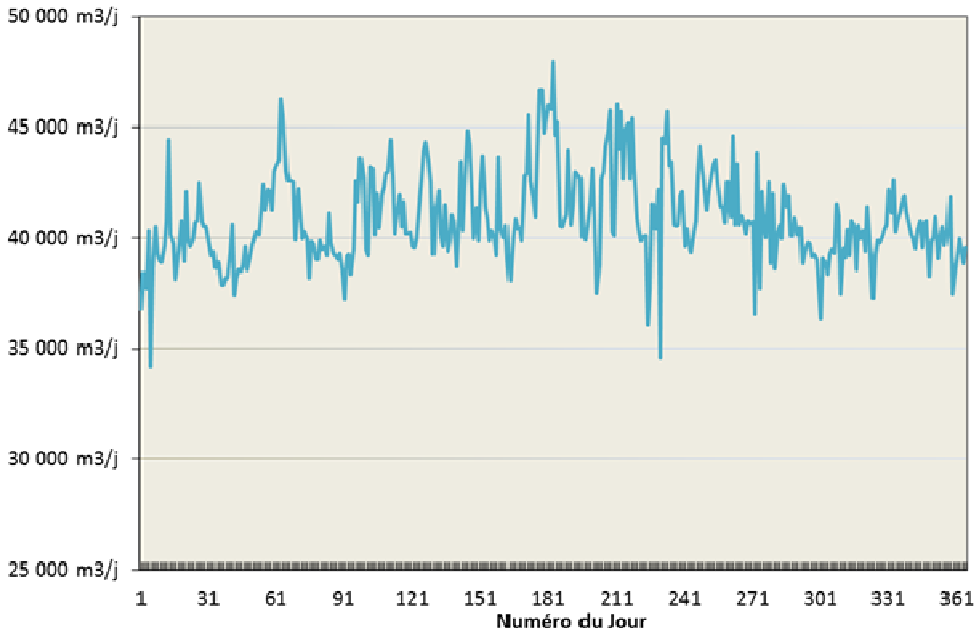

La production journalière moyenne a été d'environ **40 878 m^3/jour**. La production maximale a été atteinte le 2 juillet 2018 avec **48 010 m^3, soit 75 % de la capacité de production maximale théorique de pompage.**

3.Le nombre d'abonnements

Une distinction peut être faite entre les abonnements « domestiques » et les abonnements « non domestiques », en tenant compte des critères retenus par l'Agence de l'Eau pour classifier les usagers selon la nature de la pollution engendrée par leur activité.

Ainsi, les abonnements « domestiques » regroupent tous ceux concernant les habitations et les jardins, mais aussi les établissements publics, administratifs, hospices, d'enseignement, hôteliers, de restaurations, piscines ou commerces.

Les abonnements « non domestiques » quant à eux regroupent tous les établissements générant une pollution spécifique analysée et reconnue par l'Agence de l'eau (industriels, artisans).

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNEMENTS AU 31 DECEMBRE 2018		
	"NON DOMESTIQUES"	"DOMESTIQUES"	TOTAL
BRUNSTATT - DIDENHEIM	4	2 615	2 619
ILLZACH	98	2 726	2 824
LUTTERBACH	9	1 599	1 608
MORSCHWILLER-LE-BAS	26	1 254	1 280
MULHOUSE	212	18 184	18 396
PFASTATT	24	2 462	2 486
REININGUE	0	761	761
RIEDISHEIM	23	2 866	2 889
SAUSHEIM	42	1 977	2 019
RIXHEIM	0	3 908	3 908
HABSHEIM	0	1 849	1 849
ESCHENTZWILLER	0	652	652
ZIMMERSHEIM	0	444	444
TOTAL	**438**	**41 297**	**41 735**

4. Les volumes distribués

COMMUNE	VOLUME 2017	VOLUME 2018	VARIATION 2018/2017
MULHOUSE	7 269 734	7 205 501	-0,88%
BRUNSTATT-DIDENHEIM	364 742	373 992	2,54%
ILLZACH	721 718	763 304	5,76%
LUTTERBACH	272 926	281 179	3,02%
MORSCHWILLER-LE-BAS	170 600	175 011	2,59%
REININGUE	72 567	70 667	-2,62%
RIEDISHEIM	570 600	579 979	1,64%
PFASTATT	447 828	446 648	-0,26%
SAUSHEIM	303 303	301 476	-0,60%
SIVU du Canton de HABSHEIM	994 996	1 016 462	2,16%
SIVU du Bassin Potassique	280 020	603 717	115,60%
TOTAL	**11 469 034**	**11 817 936**	**3,04%**

Les volumes distribués augmentent de façon notable par rapport à l'année passée, en particulier sur certaines communes. A noter que une reprise s'était déjà amorcée en 2017. Les conditions météorologiques sont probablement en lien avec cette évolution.

5.Le réseau

Linéaire de réseau de desserte

Au 31 décembre 2018, le réseau d'eau potable de la Ville de Mulhouse et des communes suburbaines s'étend sur **un linéaire de 818,91 kilomètres** (voir tableau détaillé par commune).

A Mulhouse, comme dans les autres communes, les conduites sont très majoritairement en fonte grise ou en fonte ductile. Les nouvelles conduites posées sont en fonte ductile. Le détail de la composition des conduites est présenté en annexe.

Le tableau de répartition du réseau d'eau par diamètre au 31 décembre 2018 est consultable en annexe.

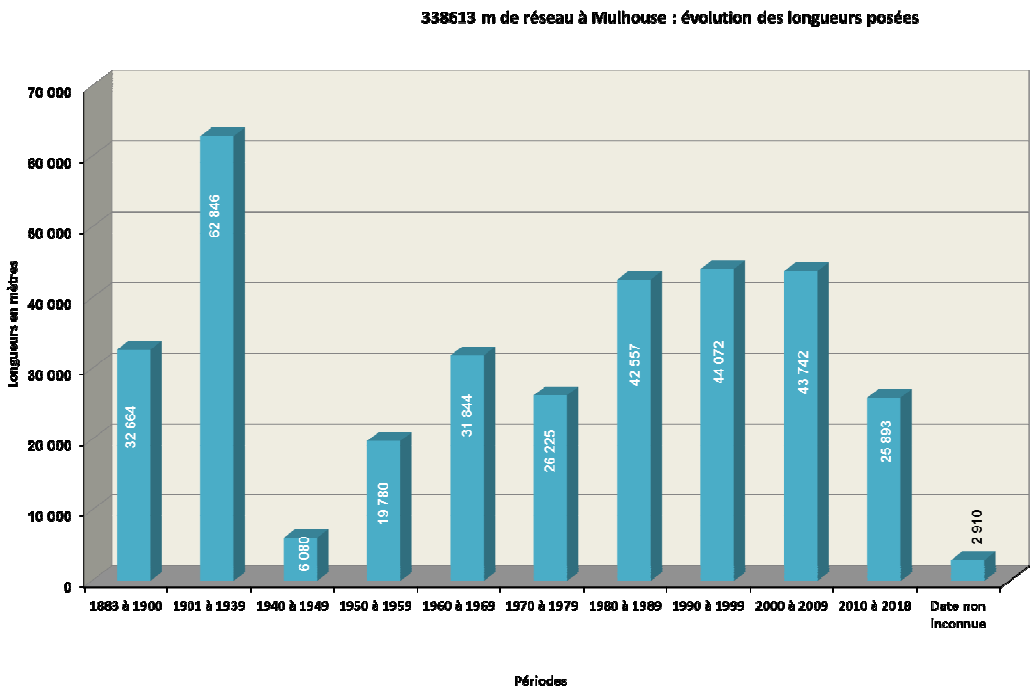

En 2018, le service Eau a effectué 553 **interventions d'urgence** sur les conduites et branchements, suite à des fuites.

Nombre d'interventions sur le réseau en 2018

NOMBRE D'INTERVENTIONS SUR LE RESEAU PAR COMMUNE EN 2018					
INTERVENTIONS	RESEAU		BRANCHEMENT		TOTAL
COMMUNES	Nombre	Par km de réseau appartenant à la commune	Nombre	% par total abonnés de la commune	
BRUNSTATT-DIDENHEIM	17	0,33	31	1,21	48
ILLZACH	9	0,16	24	0,88	33
LUTTERBACH	1	0,04	7	0,44	8
MORSCHWILLER-LE-BAS	8	0,32	9	0,73	17
MULHOUSE	86	0,23	117	0,66	203
PFASTATT	8	0,19	14	0,57	22
REININGUE	8	0,50	2	0,27	10
RIEDISHEIM	15	0,29	44	1,54	59
SAUSHEIM	2	0,05	13	0,68	15
SIVU Canton de HABSHEIM	44	0,32	94	1,39	138
ESCHENTZWILLER	*3*		*5*		*8*
HABSHEIM	*15*		*30*		*45*
RIXHEIM	*22*		*45*		*67*
ZIMMERSHEIM	*4*		*14*		*18*
	198		**355**		**553**

STATISTIQUES RESEAU 2018 HORS CONDUITES

Origine BDU au 31/12/2018

COMMUNES	Hydrants	Poteaux d'incendie	Bornes fontaine	Ventouses	Capteurs
Sous-total Mulhouse	***2 859***	***969***	***74***	***84***	***65***
MULHOUSE	2 857	957	72	74	65
CAPTAGE Hardt Hombourg	1	3	1	5	0
REININGUE*	0	4	1	1	0
RIXHEIM*	1	5	0	4	0
BRUNSTATT-DIDENHEIM	357	172	1	7	28
ILLZACH	485	202	0	9	33
LUTTERBACH	140	133	3	8	2
MORSCHWILLER-LE-BAS	83	78	1	6	9
PFASTATT	389	153	0	1	28
REININGUE	13	59	1	1	0
RIEDISHEIM	454	171	1	11	39
SAUSHEIM	347	145	0	8	33
Sous-total SIVU Canton de Habsheim	***204***	***574***	***2***	***41***	***125***
ESCHENTZWILLER	12	48	1	8	7
HABSHEIM	45	171	0	8	8
RIXHEIM	136	308	1	23	41
ZIMMERSHEIM	11	47	0	2	6
TOTAL	**5 331**	**2 656**	**82**	**176**	**299**

* Conduites maîtresses

Le nombre de compteurs

Parc de compteurs

Commune	< = 1982	1983 - 1989	1990 - 1996	1997 - 2003	2004 - 2018	Total général
BRUNSTATT - DIDENHEIM		33	66	357	2 187	**2 643**
ILLZACH		6	4	40	2 750	**2 800**
LUTTERBACH		5	10	112	1 488	**1 615**
MORSCHWILLER-LE-BAS				424	862	**1 286**
MULHOUSE	2	5	28	90	17 992	**18 117**
PFASTATT	9	39	157	1 001	1 284	**2 490**
RIEDISHEIM		16	71	61	2 715	**2 863**
SAUSHEIM		1	11	36	1 964	**2 012**
REININGUE				62	703	**765**
SIVU du Canton de Habsheim						
ZIMMERSHEIM					**449**	**449**
RIXHEIM					**3 962**	**3 962**
ESCHENTZWILLER					**653**	**653**
HABSHEIM					**1 862**	**1 862**
					Total	**41 517**

Suite aux différentes campagnes d'échange de compteurs qui ont eu lieu ces dernières années sur les communes de Reiningue, du canton du SIVU de Habsheim, et également à Mulhouse, à Illzach et à Sausheim, le parc compteurs est en pleine mutation.

Ainsi, près de **89 % des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relèves à distance,** toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio-relève ou de télérelève.

Ces dispositifs permettent d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

La télérelève

Les services rendus à l'usager doivent évoluer. Des réflexions ont été engagées à l'échelle de la Ville et de l'agglomération pour moderniser les rapports aux usagers, notamment en facilitant et en diversifiant les modes de paiement.

Depuis de nombreuses années, le service Eau s'est inscrit dans cette démarche de modernisation, avec la mise en place de pré-localisateurs de fuites ou la mise en place de la radiorelève. Aujourd'hui, le service va plus loin, notamment dans le cadre de la facturation.

Le service Eau s'est donc engagé dans un processus de mise en place **de la télérelève.** L'objectif étant de passer **d'une simple relation de facturation à un échange qui doit contribuer à apprendre à « mieux consommer »**. Ce passage se fait grâce à la mise à disposition d'un outil interactif ; des téléservices, baptisés EAUPLA, ont ainsi été développés. Aujourd'hui, cette plateforme a été entièrement modifiée, dans un souci permanent d'amélioration du service rendu.

Par ailleurs, au niveau du service, la mise en place de la télérelève, couplée au futur projet de sectorisation doit permettre de disposer d'un pilotage supplémentaire au niveau du réseau qui contribuera à une **meilleure gestion patrimoniale.** En effet, le service Eau aura la connaissance des volumes entrants et sortants à un instant donné et dans un secteur précis, permettant plus de réactivité pour les interventions sur le réseau**, ce qui contribuera à une amélioration du rendement**.

Aujourd'hui, les services pour l'usager sont les suivants :

- Suppression des contraintes de présence,
- Facturation sur un index réel
- Suppression des estimations,
- Paiement en ligne des factures d'eau,
- Gestion en ligne de son abonnement,
- Suivi de la consommation d'eau grâce à l'accès en temps réel à l'information,
- Possibilité de paramétrage d'alertes sur la consommation ou les fuites.

Pour le service, les avantages sont les suivants :

- Amélioration de la gestion des compteurs,
- Connaissance en temps réel des volumes distribués et donc des futures recettes,
- Rapidité et exhaustivité de la relève automatisée,
- Supervision du réseau et de son rendement.

Le déploiement de ce système implique également un renouvellement du parc compteurs. Ce programme de renouvellement, initié sur la commune de Mulhouse, s'est poursuivi sur la commune d'Illzach, puis sur celle de Sausheim. Il a permis à **plus de 22 000 compteurs d'être dotés de cette nouvelle technologie**. Ce dispositif va être progressivement étendu sur l'ensemble des communes.

Comment fonctionne la télérelève ?

Chaque compteur est équipé d'un module qui enregistre en permanence le volume de la consommation et transmet cette information, par onde radio, 4 fois par jour, à un concentrateur. Ces concentrateurs communiquent à leur tour ces index au service informatique de télérelève via une ligne de téléphonie mobile.

Les ondes utilisées sont des ondes hertziennes. Le système de télérelève choisi à Mulhouse utilise des ondes radio (169 MHz) pour envoyer les informations vers le système informatique central. La transmission des données ne dure seulement quelques millisecondes quatre fois par jour. Les récepteurs de ces ondes longue portée sont installés en priorité sur le toit de bâtiments publics.

Changement de compteur

Compteurs issus de l'individualisation

Commune	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
BRUNSTATT - DIDENHEIM	3		19	5			25	2			5	1	6			**66**
ESCHENTZWILLER										52	4					**56**
HABSHEIM							4	5	10	24	31	48				**122**
ILLZACH						1	1	3	12	1	4	18	79	20		**139**
LUTTERBACH	2	1	3	7	19	26		8	8	8	9	24	2	3		**120**
MORSCHWILLER-LE-BAS			4							1	2					**7**
MULHOUSE	1		72	182	221	261	299	281	403	356	522	369	283	342	65	**3 657**
PFASTATT			7	32	4	39	36	5	4		4	4		1	1	**137**
REININGUE									5	1			19		4	**29**
RIEDISHEIM			5	1			11	2	12	11	10	12	11	11		**86**
RIXHEIM				1			10	12	8	188	13	20	6	22		**280**
SAUSHEIM									1	15		1	4	25		**46**
ZIMMERSHEIM										14						**14**
Total	**6**	**1**	**110**	**228**	**244**	**327**	**386**	**318**	**463**	**671**	**604**	**497**	**410**	**424**	**70**	**4 759**

L'état ci-dessus tient compte des compteurs posés dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable, tel que prévu dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Ces compteurs sont essentiellement en diamètre 15. Il s'agit de compteurs posés dans des immeubles collectifs. Dans ce dispositif, le service Eau conserve un compteur collectif en entrée du bâtiment et déploie des compteurs individuels pour chaque logement. La facture est alors adressée directement aux occupants de chaque logement de l'immeuble.

Prises d'eau et compteurs pour les poteaux d'incendie

Diamètre	15	20	25	30	40	50	Total
Prises d'eau	0	124	0	51	0	53	**228**
Compteurs pour PI	0	63	6	13	35	0	**117**

6.Les réservoirs

La distribution d'eau potable fonctionne selon le principe du refoulement distribution. Les captages refoulent l'eau vers des réservoirs enterrés situés sur les collines de l'Illberg et du Moenchsberg. Les conduites de refoulement traversent l'agglomération et assurent en même temps la distribution. A production constante, les réservoirs se remplissent de nuit pendant les faibles consommations et fournissent de jour le complément entre la production et la consommation.

Organisation de la distribution d'eau en trois étages de pression

La zone inférieure qui représente **80 % de la consommation est équipée de 2 réservoirs** :

- **Le réservoir de l'Argonne**, ouvrage rectangulaire en maçonnerie construit de 1883 à 1884 d'une capacité de 10 000 m^3
- **Le réservoir de l'Illberg**, ouvrage circulaire en béton précontraint construit de 1965 à 1966 d'une capacité de 20 000 m^3.

La zone supérieure du Moenchsberg est équipée d'un réservoir en maçonnerie de 1 800 m^3 datant de 1885 et d'une nouvelle cuve en béton de 3 200 m^3 réalisée en 1973.

Ces trois réservoirs sont enterrés ; les accès en sont protégés par des portes métalliques robustes, comportant des dispositifs de signalisation d'ouverture. Les aérations ont fait l'objet de soins particuliers, avec une filtration de l'air à 5 microns et des dispositifs de sécurité sont prévus en cas d'introduction malveillante d'objets ou de liquide vers l'eau stockée.

Station de surpression du Parc des Collines

Les points les plus élevés de l'agglomération sont desservis par **trois stations de surpression**, c'est le troisième niveau de la distribution. Ces stations de surpression sont équipées de groupes moto-pompes à vitesse variable de façon à garantir une pression constante quelle que soit la consommation.

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement et apportent une **sécurité en cas de problème important sur un des ouvrages de production ou de distribution.** Ils contribuent également à l'optimisation de la facture électrique des pompages, en fonction des périodes tarifaires EDF. Nous disposons des stockages suivants, permettant de couvrir une journée de consommation moyenne.

Volumes stockés dans les différents réservoirs

Désignation	Communes	Volume stocké en m^3
Argonne Mulhouse	Mulhouse	10 000
Château d'eau de Lutterbach	Lutterbach	400
Château d'eau de Reiningue	Reiningue	500
Didenheim	Didenheim	600
Illberg Mulhouse	Mulhouse	20 000
Moenchsberg	Mulhouse	5 300
Morschwiller-Le-Bas	Morschwiller-Le-Bas	300
R1 Habsheim (1 cuve)	Habsheim	1 500
R2 Zimmersheim (2 cuves)	Zimmersheim	800
	Total	**39 400**

II. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

A. Les modalités de tarification

Le service de l'eau est **assujetti à la TVA**.

1. Prix de vente de l'eau et abonnement

Le prix de base de l'eau comporte :

- un prix au m^3 d'eau,
- un abonnement compteur,
- une redevance de prélèvement au m^3.

Le prix au m^3 d'eau est le **même pour tous les abonnés, sans distinction de catégorie**. Une remise de 10 % est appliquée aux consommations des communes desservies pour les bâtiments et équipements communaux.

Le tarif de la redevance de prélèvement au m^3 est le même pour tous les abonnés, sans distinction de catégorie.

Le tarif de l'abonnement compteur est fonction du diamètre du compteur de l'abonné, qui correspond à une capacité de débit disponible pour l'usager (article 12 du règlement de l'Eau). Une distinction est faite au niveau du tarif entre les installations urbaines et suburbaines. Ce tarif est mensuel, avec une facturation au prorata du nombre de jours de consommation.

Une **facture unique est établie pour les consommations d'eau et d'assainissement**, sur la base de relevés réels et/ou d'estimatifs en alternance. De plus, afin de mieux appréhender les volumes d'eau distribuée, certains abonnés bénéficient de quatre relèves réelles par an. C'est notamment le cas de l'OPAC HLM, du Parc des Expositions, des gros consommateurs et des abonnés ayant sollicité l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans les immeubles locatifs.

La Ville de Mulhouse a voté ses tarifs, à savoir le tarif du prix de base, l'abonnement compteur et la redevance de prélèvement, lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2018. Cette délibération a été rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-préfecture de Mulhouse le 17 décembre 2018. Ces tarifs sont applicables pour les ventes d'eau constatées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2019.

2. Frais d'accès et autres prestations

Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de vente

Les conditions pécuniaires des interventions du service Eau figurent au Règlement Général concernant la fourniture d'eau par le service Eau. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal (sauf mention ci-dessous, voir les tableaux détaillés en annexe).

Droit de branchement (Article 13 du Règlement)

Ce droit est exigible auprès du propriétaire d'un branchement après résiliation d'un abonnement aussi longtemps que ledit branchement reste en place.

Ce droit qui se substitue donc à la location de compteur, à la résiliation de l'abonnement équivaut au cinquième du droit de location et d'entretien du compteur du même calibre que l'embranchement du compteur.

Prise d'incendie (Article 55 du Règlement)
Tout abonné peut demander au service Eau l'établissement dans sa propriété de prises d'incendie raccordées, soit à l'embranchement en amont du compteur, soit directement à la conduite publique.

Ces prises, par lesquelles l'eau est délivrée gratuitement en cas d'incendie ou d'exercice de défense contre le feu, donnent lieu au paiement d'une redevance égale à 1/6e du droit de location et d'entretien auquel serait soumis un compteur du même calibre que la prise d'incendie.

Location de prises d'eau à compteur (Article 50 du Règlement)
Les personnes désireuses de prendre de l'eau sur la conduite publique par l'intermédiaire d'hydrants, peuvent emprunter à cet effet des prises d'eau à compteur.

La location est effectuée moyennant le versement d'un forfait de prise en charge et d'une redevance journalière. S'y ajoute le versement d'une caution pour la mise à disposition de la prise d'eau, cette caution étant reversée après le retour de la prise d'eau.

Location trimestrielle d'un compteur divisionnaire (Loi S.R.U.)
Suivant l'article 93 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, « tout service public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est tenu de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs et des ensembles immobiliers de logements dès lors que le propriétaire ou le représentant de la copropriété en a fait la demande ».

Lors de ses délibérations du 13 avril 2004, le Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse a défini les conditions d'organisation et d'exécution permettant l'individualisation. En contrepartie des prestations assurées, il a institué une redevance de location trimestrielle pour l'unité de comptage individuel, incluant la location, l'entretien et les frais de relève de l'ensemble. En 2019, son tarif mensuel est de 2,06 € H.T., restant inchangé par rapport au tarif 2018.

Travaux facturés suivant un forfait fonction du tarif horaire d'un ouvrier municipal

Un certain nombre de travaux font l'objet d'une facturation forfaitaire calculée proportionnellement au prix d'une ou plusieurs heures de travail d'un ouvrier municipal.

Pose et enlèvement de compteurs (Article 41 du Règlement)
à l'initiative de l'abonné ou de sa responsabilité.

Vérification du compteur (Article 47 du Règlement)

En cas de contestation des indications du compteur, l'abonné peut en demander la vérification. Dans le cas où les indications du compteur auraient été jugées exactes - dans la limite d'une tolérance d'indication de + ou - 5 % - une redevance variable suivant le diamètre du compteur est exigée.

Vérification de branchement (Article 35 du Règlement)
Elle est effectuée avant tout raccordement à la conduite publique ou à l'occasion de la transformation d'une installation existante.

Fermeture ou ouverture d'un branchement (Article 37 du Règlement)
Ils ne peuvent être effectués que par le service Eau.

Relevé de compteurs privés
A la demande de l'abonné, le service Eau peut se charger des relevés périodiques des compteurs **privés** ne figurant qu'à titre indicatif sur la facture remise à l'abonné. Pour chaque relevé périodique ainsi effectué, l'abonné est redevable d'une taxe correspondant à 1/5ème du salaire horaire d'un ouvrier municipal.

Relève manuelle d'un compteur d'eau
La demande expresse de l'usager de relever manuellement son compteur donne lieu à la facturation d'une heure d'adjoint technique de 2ème classe et d'une heure de fourgon.

Pose de compteurs divisionnaires SRU
La pose des 2 premiers compteurs donne lieu à la facturation d'une heure d'agent de maîtrise + d'une heure d'adjoint technique principal de 1ère classe + d'une heure de fourgon. La pose de chaque compteur supplémentaire donne lieu à la facturation de la moitié du tarif appliqué pour la pose des 2 premiers compteurs. A ces prestations s'ajoutent les petites fournitures utilisées pour la pose des compteurs.

Travaux et fournitures facturés suivant un tarif spécifique

Ces tarifs ont été votés par le Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse lors de ses délibérations du 12 décembre 2018. Cette délibération a été rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-préfecture de Mulhouse le 17 décembre 2018. Tous les tarifs mentionnés sont hors taxes.

Location journalière d'une prise d'eau avec compteur

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
. Forfait de prise en charge	12,21	12,88	12,45	13,14	2,00%	2,01%
. Location journalière, dès le 1er jour	0,71	0,74	0,72	0,76	2,00%	3,25%

Caution pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur (pas de TVA)

	Tarifs € 2018	Tarifs € 2019	Evolution %
. Prise d'eau sur hydrant	370,00	370,00	0,00%
. Prise pour poteau d'incendie	370,00	370,00	0,00%

Réparation de prises d'eau avec compteur et de poteaux d'incendie

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
. Fourniture prise d'eau complète	450,00	540,00	450,00	540,00	0,00%	0,00%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie complète	380,00	456,00	380,00	456,00	0,00%	0,00%
. Macaron autocollant (apposé sur la prise d'eau pour identifier l'année de contrôle)	22,73	27,27	23,18	27,82	2,00%	2,02%

Les réparations de prises d'eau avec compteur et de poteaux d'incendie endommagés sont facturées suivant les tarifs H.T. ci-dessus. A ces fournitures, s'ajoutent les frais de main-d'œuvre, suivant les tarifs municipaux en vigueur.

Essai de débit pression sur les appareils de fontainerie (sécurité incendie)

Il s'agit de tarifs forfaitaires, fonction du nombre d'appareils testés.

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
. 2 premiers appareils	88,28	105,94	90,05	108,06	2,00%	2,00%
. par appareil supplémentaire	18,50	22,21	18,87	22,65	2,00%	1,97%

Vérification de la pression d'eau sur le réseau

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
. Par intervention	47,36	56,83	48,31	57,97	2,00%	2,00%

Autres travaux

Le décompte se fait suivant la réalité des fournitures et de la main-d'œuvre engagées et concerne essentiellement les travaux de premier établissement de branchement ou de renforcement de branchement demandés par le client.

Fourniture de documents

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
. Cahier de fontainier – la pièce	35,52	42,62	36,23	43,48	2,00%	2,00%
. Réimpression d'une facture d'eau	-	-	1,50	1,80	-	-

Fourniture de carafes d'eau et autres produits associés

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Carafe modèle 1 litre	5,00	6,00	5,00	6,00	0,00%	0,00%
Verre à l'unité	1,25	1,50	1,25	1,50	0,00%	0,00%
Carafe modèle ½ litre	3,33	4,00	3,33	4,00	0,00%	0,00%
Coffret 4 verres	5,00	6,00	5,00	6,00	0,00%	0,00%
Coffret 1 carafe 1 litre + 2 verres	7,50	9,00	7,50	9,00	0,00%	0,00%
Bouteille format limonade	4,17	5,00	4,17	5,00	0,00%	0,00%

Mise en œuvre d'engins spécialisés

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Engin de corrélation	67,87	81,45	69,23	83,07	2,00%	1,99%
Compresseur	9,51	11,42	9,70	11,64	2,00%	1,93%
Moto-pompe	7,61	9,14	7,76	9,31	2,00%	1,91%
Fusée de fronçage	54,65	65,58	55,74	66,89	2,00%	2,00%
GPS	-	-	50,00	60,00	-	-

A ces frais s'ajoutent les frais de main-d'œuvre et de véhicules, suivant les tarifs municipaux en vigueur.

Compteurs d'eau, émetteurs d'impulsions et modules

Compteur nu						
Diamètre	Tarif 2018		Tarif 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
DN 15	25,43	30,52	25,94	31,13	2,00%	2,00%
DN 20	34,50	41,40	35,19	42,23	2,00%	2,00%
DN 30 / 32	107,67	129,20	109,82	131,79	2,00%	2,00%
DN 40	158,89	190,67	162,07	194,48	2,00%	2,00%
DN 50	248,27	297,92	253,24	303,88	2,00%	2,00%
DN 60 / 65	322,77	387,32	329,23	395,07	2,00%	2,00%
DN 80	551,42	661,70	562,45	674,94	2,00%	2,00%
DN 100	653,35	784,02	666,42	799,70	2,00%	2,00%
DN 150	1 777,10	2 132,52	1 812,64	2 275,17	2,00%	2,00%

Compteur équipé avec module ou cyble						
Diamètre	Tarif 2018		Tarif 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
DN 15	82,92	99,50	84,58	101,49	2,00%	2,00%
DN 20	91,99	110,39	93,83	112,60	2,00%	2,00%
DN 30 / 32	165,16	198,19	168,46	202,16	2,00%	2,00%
DN 40	216,38	259,66	220,71	264,85	2,00%	2,00%
DN 50	305,77	366,92	311,89	374,26	2,00%	2,00%
DN 60 / 65	380,26	456,31	387,87	465,44	2,00%	2,00%
DN 80	608,91	730,69	621,09	745,31	2,00%	2,00%
DN 100	710,84	853,01	725,06	870,07	2,00%	2,00%
DN 150	1 834,59	2 201,51	1 871,28	2 245,54	2,00%	2,00%

	Tarif 2018		Tarif 2019		Evolution %	
	HT	TTC			HT	TTC
Module / cyble	57,49	68,99	58,64	70,37	2,00%	2,00%
Emetteur déporté	40,40	48,48	41,21	49,45	2,00%	2,00%

Pièces détachées

Les pièces détachées et fournitures diverses, non mentionnées expressément dans les tarifs ci-dessus, sont facturées suivant le prix moyen pondéré valorisé par le logiciel de tenue des stocks. S'y ajoute la TVA en vigueur.

Frais de gestion générale

Les règles d'application des frais de gestion générale sont les suivantes :

- Pas de facturation des frais de gestion générale sur les interventions réalisées par l'entreprise.
- Facturation des frais de gestion générale en vigueur sur toutes les interventions réalisées en régie, y compris les essais de débit pression et de vérification de la pression, sous réserves des exonérations prévues par le Conseil Municipal dans ses délibérations.
- A ces fournitures et prestations, s'ajoute la TVA en vigueur (sauf sur la caution demandée pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur).

3.Tarifs de la livraison d'eau potable en gros

Pour **l'année 2019**, conformément à une délibération du 12 décembre 2018, rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-préfecture, le 17 décembre 2018, le prix de vente de l'eau en gros est le suivant :

	Tarifs € 2018		Tarifs € 2019		Evolution %	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Tarif de base de vente d'eau en gros/m3	0,5850	0,6172	0,5850	0,6172	0,00%	0,00%
Redevance de prélèvement/m3	0,1854	0,1956	0,1854	0,1956	0,00%	0,00%
Prix total	0,7704	0,8128	0,7704	0,8128	0,00%	0,00%

Le tarif de base de la vente en gros est égal à 50% du tarif de base de l'eau potable distribuée. Le tarif de la redevance de prélèvement est celui voté par la Conseil Municipal pour l'année 2019.

Par ailleurs, une délibération du 7 février 2019, rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture, le 11 février 2019, a introduit un tarif spécifique pour les communes et syndicats intercommunaux d'eau potable situés dans le périmètre de l'agglomération, tarif équivalent au coût de production :

	HT	TTC
Tarif de base de vente d'eau en gros/m3	0,1802	0,1901
Redevance de prélèvement/m3	0,1854	0,1956
Prix total	0,3656	0,3857

La TVA applicable aux tarifs susmentionnés est de 5,5 %.

B. La facture d’eau

1. L'alimentation en eau

Abonnement
Lors des ses délibérations du 14 décembre 1998, le principe d’un abonnement couvrant les frais d’entretien des branchements a été approuvé par le Conseil Municipal. Cet abonnement est comme l’ancienne location compteur basé sur le diamètre du compteur qui correspond à une capacité de débit disponible pour l’usager.

Depuis 2015, un tarif unique est appliqué pour les abonnements compteurs de diamètre 15 et 20.

Prix de base
Il couvre l'ensemble des frais d’exploitation et d'investissement du service Eau de la Ville de Mulhouse. L'usager paie ainsi l'amortissement des emprunts contractés par la Ville pour l'installation des captages et du réseau de distribution, les frais de personnel, d'entretien et d'exploitation du réseau.

Pour 2019, le prix de base de l'eau est fixé à 1,1700 € H.T./m^3, restant inchangé par rapport à 2018.

Redevance de prélèvement (nappe profonde)
Elle couvre pour une partie les frais de fonctionnement et le remboursement des annuités d'emprunt du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach, l'autre partie étant reversée à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Cette dernière a pour mission d'améliorer quantitativement et qualitativement les ressources en eau disponibles.

Pour 2019, cette redevance est de 0,1854 € H.T./m^3, restant inchangé par rapport à 2018.

Redevance communale
Elle est fixée par le Conseil Municipal de chaque commune et reversée aux communes pour le financement de l'investissement du réseau en eau potable.

Une TVA de 5,5 % est perçue sur les éléments constituant le prix de l’eau proprement dit.

2. Le transport et le traitement des eaux usées

Assainissement SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne
Depuis le 1er janvier 2011, cette redevance est perçue pour le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, auquel toutes les communes alimentées en eau potable par Mulhouse ont adhéré. Elle sert à financer les coûts liés à l'assainissement non affermé et notamment, les nouveaux investissements.

A Mulhouse, la part variable de cette redevance a été fixée à 0,5358 € H.T./m^3 pour 2019, restant inchangée par rapport à 2018.

A cette part variable, fonction des m^3, s'ajoute une part fixe fonction du diamètre du compteur.

Assainissement fermier
Il concerne l'exploitation du réseau d'assainissement, lequel fait l'objet d'un contrat d'affermage entre le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne et une société privée, d'où l'appellation "assainissement fermier".

Le tarif, déterminé par une formule de révision, a été fixé à 0,9182 € H.T./m^3 pour 2019, contre 0,8909 € H.T./m3 pour 2018, **soit une augmentation de +3,06 %.**

Aucune TVA n'est perçue sur les recettes prélevées par le SIVOM, qui n'est pas assujetti. Par contre, une TVA de 10 % s'applique sur la part fermier.

3. Les redevances pour l'environnement

Redevance pour pollution domestique
En 2019, son tarif est de 0,3500 € H.T./m^3, restant inchangé par rapport à 2018. Cette redevance s'applique au volume d'eau enregistré par le compteur.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
En 2019, son tarif est de 0,2330 € H.T./m3, restant inchangé par rapport à 2018. Cette redevance s'applique au volume d'assainissement facturé.

Ces deux redevances ont été introduites à compter du 1er janvier 2008 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cette loi applique le principe de prévention et le principe de réparation des dommages à l'environnement. Leur produit constitue le budget de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ces redevances lui permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau (texte extrait de la plaquette de présentation réalisée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse).

Une TVA de 5,5 % est perçue sur la redevance pour pollution domestique et de 10 % sur la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, en lien avec l'assainissement.

Sont annexés au présent rapport :

- une note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- le prix du mètre cube d'eau pour les différentes communes,
- le prix pour une facture d'eau de 120 m^3,
- les tarifs applicables au 1er janvier 2018 et 2019.

C. Les recettes d'exploitation du service

	CA 2017	CA 2018	% par rapport au total	Evolution 2018/2017
Ventes d'eau aux abonnés	11 573 543,99	11 788 875,57	61,47%	1,86%
Ventes d'eau en gros	50 283,84	111 408,57	0,58%	121,56%
Prélèvement en nappe profonde	1 868 331,87	1 981 782,43	10,33%	6,07%
Locations de compteurs	1 899 185,89	1 921 129,80	10,02%	1,16%
Redevance pollution Agence de l'Eau	3 414 030,89	3 373 680,10	17,59%	-1,18%
Total	**18 805 376,48**	**19 176 876,47**	**100,00%**	**1,98%**

Ces recettes hors taxes incluent toutes les factures d'eau émises et les redevances liées à l'eau (prélèvement en nappe profonde et redevance pollution de l'Agence de l'Eau). En sont exclues toutes les autres recettes de type : travaux, participations diverses des abonnés, etc.

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Prélèvement d'autocontrôle de l'eau

A. La qualité des eaux distribuées

L'eau de la nappe de la Doller est faiblement minéralisée et légèrement agressive. Prélevée à la base de la nappe par des puits à drains horizontaux, elle est **bactériologiquement pure** et peut donc être distribuée sans traitement systématique.
Pour garantir en permanence aux usagers une eau de bonne qualité, il faut apporter un soin particulier à toutes les interventions sur le réseau et la maintenance des équipements de distribution (puits et réservoirs) : stérilisation et contrôle avant mise en service des conduites neuves, stérilisation des pièces mises en œuvre lors de réparations et purges importantes des conduites.

1. La surveillance de la qualité

l'Agence Régionale de Santé (ARS) élabore un programme d'analyse, selon l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

2. Les données relatives à la qualité

Les analyses à caractère obligatoire réalisées en 2018 par le laboratoire CAR (Centre d'Analyses et de Recherche de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg) sont au nombre de **313**. Ces analyses ont été complétées par **318 analyses d'auto-contrôle et 35 contrôles annexes**, effectués par le laboratoire Eurofins à Maxéville.

Détail des analyses obligatoires et en auto-contrôle effectuées en 2016			
Types	Caractéristiques	Analyses obligatoires	Analyses en auto-contrôle
D1	Analyse bactériologique et physico-chimique réduite sur les réseaux de distribution*	252	271
D1-D2	Analyse bactériologique et physico-chimique et compléments sur les réseaux de distribution*	8	4
P1	Analyse bactériologique et physico-chimique réduite sur les réservoirs*	38	8
P1-P2	Analyse bactériologique et physico-chimique complète sur les réservoirs*	8	11
BACT	Analyse bactériologique*	**0**	**0**
RP	Analyse bactériologique réduite et physico-chimique complète sur les puits	7	19
Spécial	Analyse partielle selon besoin spécifique de renforcement du contrôle		**5**
Contrôles annexes			
Nappe			35
Dont Atrazine – Triazines en nappe			35

**Analyses portant sur la potabilité de l'eau*

Sur les 306 analyses obligatoires représentatives de la qualité de l'eau distribuée qui ont été réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable, aucune n'a révélé de dégradations bactériologiques ponctuelles. **Le taux de conformité est de 100 %.**

Salle de contrôle de la production et de la distribution du service Eau

Autres paramètres sur la qualité de l'eau

---> Dureté de l'eau

RESEAU	MESURES EN DEGRES F*
Captage DOLLER	Moyenne 10,1

**Mesures en degrés français (TH = titre hydrotimétrique)*

L'eau de la nappe de la Doller constitue une eau douce.

---> Nitrates

RESEAU	MESURES EN mg/l		
Captage DOLLER	Minimum 7,2	Maximum 13,0	Moyenne 11,1

Les normes de l'Union Européenne applicables sont :

- valeur limite : 50 mg/l,
- valeur guide : < 25 mg/l.

La synthèse sur la qualité de l'eau distribuée, éditée chaque année par l'Agence Régional de Santé, figure en annexe.

B. Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur doit permettre d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle. Un nombre de points est attribué, de 0 à 120, suivant l'arrêté du 2 décembre 2013, relatif au rapport sur l'eau.

Barème officiel	Réseau mulhousien	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5	5
Sous-total 1	15	**15**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie d'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
Sous-total 2	30	30
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		
Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant le carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	0
Localisation à jour des autres interventions sur les réseaux	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux	5	0
Sous-total 3	75	**50**
Total des points	120	**95**

C. Le rendement du réseau

Le rendement est calculé selon le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

$$\frac{\text{Volume consommé + volume vendu (SIVU du Bassin Potassique Hardt)}}{\text{Volume produit}}$$

Ce rendement permet de mesurer la perte d'eau du réseau. **En 2018, le rendement pour l'ensemble du réseau géré par la Ville de Mulhouse est égal à 78,99 % ; il est égal à celui de l'année 2017.**

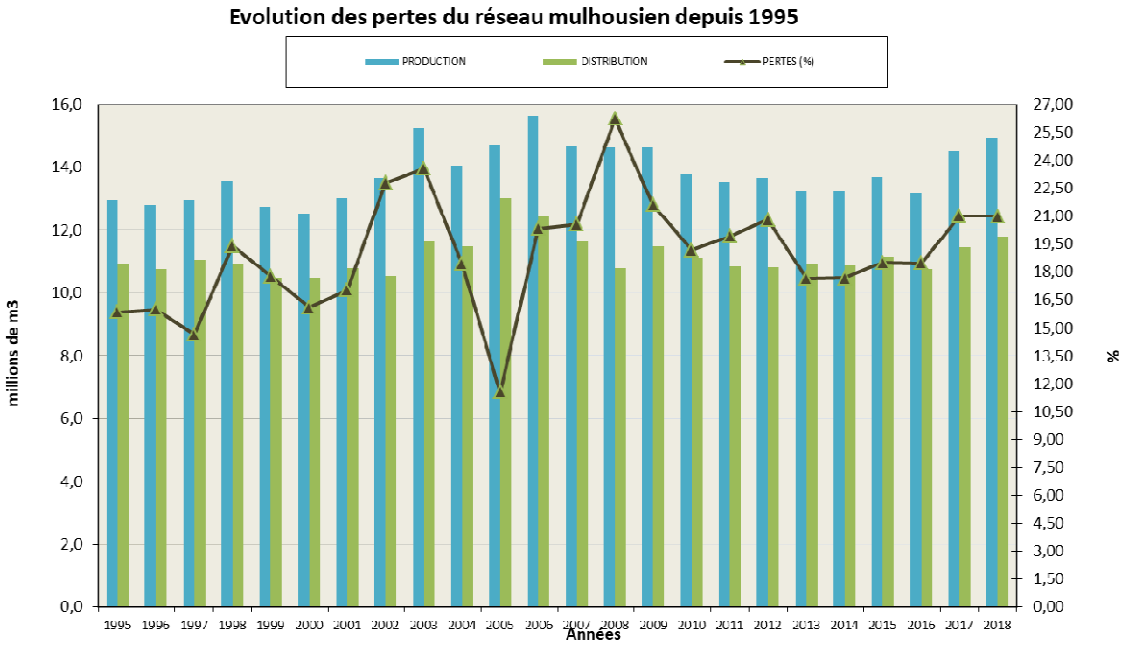

Le réseau est très maillé, ce qui garantit une bonne qualité de l'eau distribuée et permet une gestion efficace de celui-ci. Le suivi du rendement par secteurs est particulièrement difficile. La mise en place d'une sectorisation, avec l'installation de débitmètres soigneusement répartis sur ce réseau, permettra de compléter le déploiement de la télérelève des compteurs. La comparaison des données entrantes dans un secteur (débitmètres) aux données sortantes (consommations) précisera le rendement de chaque secteur. Les zones où les efforts pour lutter contre les fuites ainsi définies seront suivies plus finement avec les capteurs de corrélation et seront prioritaires pour du renouvellement de conduites et de branchements.

D. L'Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution reflètent le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il est égal à $\frac{\text{Volume mis en distribution – volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau hors branchement x 365 ou 366}}$

En 2018, cet indice est de 13,3 m^3/jour/km. Pour mémoire, en 2017, il était de 12,88 m^3/j/km ; cet indice est stable. Les fuites de début d'année difficilement localisables notamment sur les branchements et des purges de réseaux rendues nécessaires sur des ouvrages, ont provoqué cette hausse.

Volumes non comptés stable

La valeur de cet indice montre que les efforts doivent se poursuivre pour maintenir un réseau de qualité, que la comptabilisation de tous les prélèvements d'eau effectués sur le réseau est nécessaire, avec notamment la mise à disposition de prise d'eau équipée d'un compteur sur poteau d'incendie et sur hydrant à la demande des tiers.

E. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation du service. Sa valeur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, ainsi que les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer le comptage chez l'abonné.

Il est égal à $\frac{\text{Volume mis en distribution – volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau hors branchement x 365 ou 366}}$

En 2018 cet indice est de 10,5 m^3/jour/km. Pour mémoire, en 2017, il était de 10,18 m^3/jour/km, cet indice est stable.

Indice linéaire de pertes stable

La valeur de cet indice montre que malgré les efforts du service, les pertes sont observées. Ces pertes sont essentiellement dues aux périodes de gel de printemps qui ont provoqué des fuites et des ruptures de conduites et de branchements importantes sur le réseau. La maintenance du réseau et son renouvellement sont des priorités.

F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le "maintien de la valeur du patrimoine" du réseau potable. Il est égal au rapport de la longueur de réseau d'eau renouvelé au cours des cinq dernières années sur la longueur totale du réseau d'eau.

De 2014 à 2018, ce taux est de 0,75 %.

Taux de renouvellement stable

Le renouvellement du réseau d'eau potable est une priorité ; la valeur de l'indice montre que les efforts sont poursuivis pour maintenir un bon niveau de renouvellement, et permettre de réduire la part importante de conduites en fonte grise encore présente.

G. La protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80 %. Cela signifie que l'arrêté préfectoral a été pris en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et bien mis en œuvre.

Nom du captage	Périm. Prot. Code	Etat Proc. Code	Date avis géologue	Date DUP	Indice
FORAGE PH R1	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PH R2	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH4 OUEST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH5 OUEST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH1 OUEST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH2 EST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH3 EST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
FORAGE PHH6 EST	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
Indice consolidé = 80 %					

Code O = Aménagements de protection réalisés.
Code TE = Procédure terminée.

L'alimentation en eau potable de la Ville de Mulhouse à partir des forages implantés dans la Basse Vallée de la Doller demeure une priorité en raison des qualités de l'eau pompée.

1. Les captages de la Doller

Le secteur de captage de la basse vallée de la Doller bénéficie d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection depuis juin 1960. En 1978, un nouvel arrêté préfectoral a augmenté la superficie des périmètres de protection.

A partir de 1990 et au fil des années, la Ville de Mulhouse a pu **acquérir plus de 90 ha de terres agricoles** entourant le périmètre immédiat des captages situés à Reiningue et reconvertir ces surfaces en prairies naturelles augmentant ainsi la protection immédiate des puits.
Cet investissement a permis de **réduire les teneurs en nitrates à des valeurs inférieures à 10 mg / litre pour certains puits**.

Surveillance des Eaux souterraines

Pour juger globalement des modifications de l'environnement des captages vis-à-vis de la qualité de l'eau, l'implantation d'un réseau de contrôle des eaux souterraines était nécessaire.

Il est en effet essentiel d'examiner l'évolution de certains paramètres (nitrates, triazines, hydrocarbures) des eaux souterraines au moyen d'un certain nombre de piézomètres forés en amont des puits de prélèvement d'eau potable.

Le réseau actuel comporte plusieurs piézomètres implantés de la manière suivante :

1. Un piézomètre situé entre les forages exploités à Reiningue et les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel de cette même commune.
2. Un piézomètre situé en aval de l'échangeur A36 sortie Mulhouse-Dornach et à l'intérieur du périmètre rapproché zone A.
3. Un piézomètre à l'extrémité sud du périmètre rapproché zone A situé en aval de la zone urbanisée de Morschwiller.

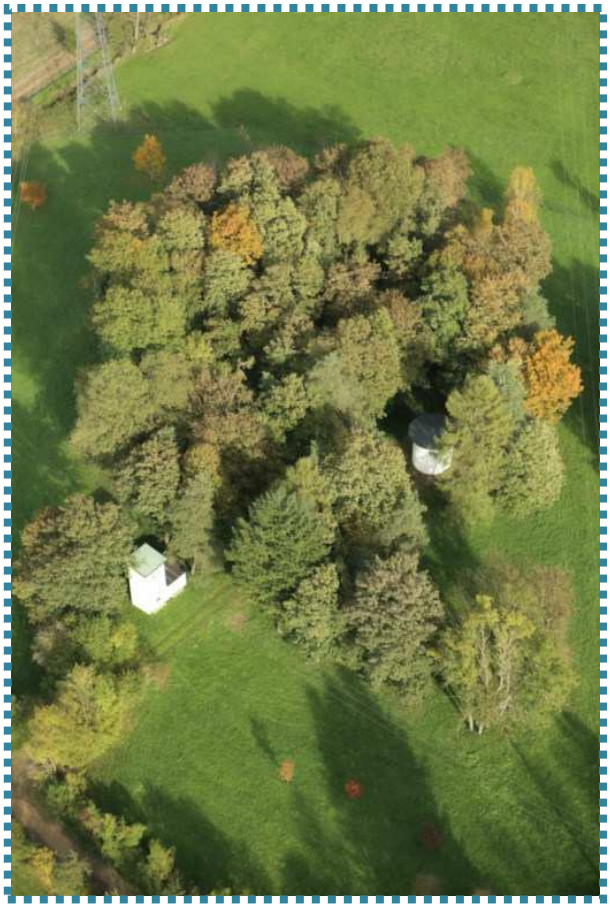

Puits de captage de la Doller

Les prélèvements actuels de l'ensemble du réseau de contrôle se font trimestriellement, en recherchant les différents paramètres suivants :

- Nitrates
- Triazines
- Hydrocarbures

Surveillance des eaux de surface

Les alluvions des champs captants de la Basse vallée de la Doller reposent sur des marnes oligocènes et sont le siège d'une nappe d'eau vulnérable communiquant avec la Doller tout au long de son parcours. Ceci implique une surveillance pointue et une préservation de la qualité de l'eau de cette rivière.

Carte de présentation générale des piézomètres de la Doller :

Depuis l'abandon des champs captants de la Hardt en 2004, la Ville de Mulhouse utilise exclusivement ceux de la Doller pour l'alimentation en eau potable de près de 200 000 habitants répartis sur 14 communes. La politique de préservation ambitieuse de cette ressource en eau permet de distribuer une eau potable de qualité.

Cependant, la nappe phréatique de la Basse Vallée de la Doller est vulnérable. Ceci implique une surveillance pointue de la qualité de l'eau de cette rivière. Pour préserver durablement cette ressource, certaines actions éprouvées sur le territoire de la Mission Eau Hardt peuvent être étendues dans le bassin-versant de la Doller de manière préventive.

C'est pourquoi il a été décidé de créer au 1er juillet 2014, une nouvelle mission eau au sein de la Ville de Mulhouse en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

L'action de cette mission sera pérennisée dans le cadre d'un futur contrat signé en 2019 entre l'Agence de l'eau Rhin Meuse et la Ville de Mulhouse, contrat qui fixera les ambitions du territoire en matière de préservation de la ressource en eau, les projets que la ville de Mulhouse va mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs et les soutiens financiers pour pourront être mobilisés par les partenaires.

2. Les captages de la Hardt

Les captages de la Hardt dans la plaine du Rhin, opérationnels depuis 1976, bénéficient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection depuis 1975. Situés au cœur de la forêt domaniale de la Hardt Sud, ces captages sont particulièrement bien protégés d'une pollution accidentelle, mais subissent actuellement une pollution diffuse d'origine agricole et non agricole.

Le périmètre de protection rapprochée et éloignée des captages de la Hardt a été modifié en 2017, suite à une étude hydrogéologique des sens d'écoulement de la nappe phréatique d'Alsace au droit de l'aérodrome d'Habsheim.

Contexte Historique de la création de la Mission Eau

Dans les années 90, la Ville de Mulhouse a souhaité mettre en place **un réseau de surveillance des eaux souterraines** en amont des forages d'alimentation en eau potable (AEP) de la Forêt de la Hardt.

Ce réseau est composé de huit piézomètres (voir plan de situation) situés dans la plaine rhénane à l'Ouest des captages et à l'Est des collines du Sundgau. Ils atteignent le substratum marneux dont la profondeur varie entre 13 m à proximité des collines et 28,5 m plus à l'Est.

Des campagnes de mesure permettent le contrôle de l'évolution de la qualité de la nappe phréatique en amont des captages. **Au début des années 2000, ces contrôles ont permis de constater une évolution inquiétante des teneurs en nitrates et triazines** (Atrazine, Déséthylatrazine et Simazine) qui, dans les piézomètres à l'amont des captages dépassaient largement les teneurs maximums fixées par la réglementation européenne.

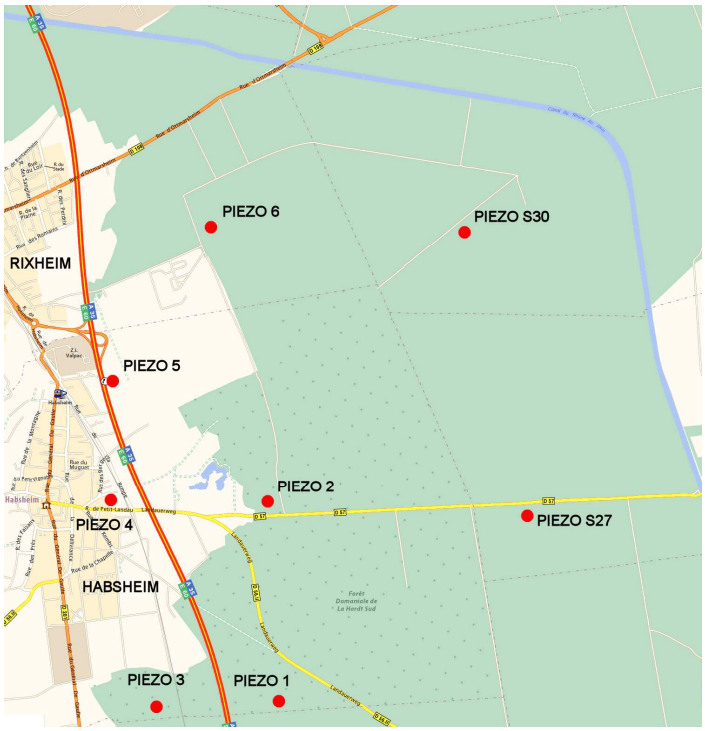

<u>Carte générale des piézomètres de la Hardt</u> :

En effet, l'ensemble des captages d'eau potable de ce secteur de la Hardt était concerné par l'évolution de ces paramètres, à savoir ceux du SIAEP du Canton de Habsheim, du SIVU du Bassin Potassique-Hardt et de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ. Bénéficiant des captages de la Doller, la Ville de Mulhouse a stoppé la production d'eau potable dans la nappe de la Hardt.

Sous l'impulsion du Service Eau de la Ville de Mulhouse, un groupe de travail regroupant les distributeurs d'eau et les différents services de l'Etat et de la Région, est alors créé pour déterminer l'origine des pollutions et proposer des actions susceptibles de les réduire. La Ville de Mulhouse associée aux autres distributeurs d'eau concernés a assuré la maîtrise d'ouvrage **d'une étude diagnostic**. Celle-ci avait pour objectifs de préciser l'hydrogéologie du Sundgau pour le secteur concerné par les apports vers la nappe de la Hardt et de déterminer et quantifier les diverses sources de pollution.

Il ressortait de cette étude que les eaux souterraines étaient contaminées par des produits phytosanitaires, dont la teneur dans les captages était supérieure à la valeur légale pour l'eau potable pour les trois collectivités les plus au nord et dont la teneur avait une tendance à l'augmentation pour le captage le plus au sud. Par ailleurs, les contaminants ont des origines diverses : les activités agricoles, les pratiques des collectivités locales et l'utilisation de pesticides par les particuliers pour leur jardin ou leur potager.

A l'issue de cette étude diagnostic, la Ville de Mulhouse et ses partenaires - l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, le SIAEP du Canton de Habsheim, le SIVOM du Bassin Potassique-Hardt et la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ, devenue Saint Louis Agglomération depuis, - ont décidé de créer et de cofinancer **une Mission Eau**.

Les actions mises en œuvre par la Mission Eau de la Ville de Mulhouse

L'objectif de la Mission est **la reconquête de la qualité des eaux superficielles du Sundgau Oriental et de la nappe phréatique située sous la forêt de la Hardt.** L'objectif est d'accompagner **l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.** En effet, chaque acteur, de par son activité, est responsable d'une partie de la pollution des eaux et a son rôle à jouer pour améliorer la situation générale. Les actions mises en œuvre par la Mission Eau sont basées sur **le volontariat**, ce qui facilite la sensibilisation de chacun à la protection d'un bien commun : l'eau.

Le territoire de la Mission Eau – Captages Hardt Sud couvre 27 communes, soit environ 38 000 habitants (cf. carte présentée en annexe). L'aire d'alimentation des captages de la Hardt représente plusieurs bassins versants : le Muehlbach de Habsheim, le Weiherbachgraben, le Sauruntz et le Muehlgraben. Ces ruisseaux ont une influence directe sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique rhénane, puisqu'ils s'infiltrent dans les gravières situées en bordure de la forêt de la Hardt. Elles représentent autant d'interfaces de contact entre les eaux superficielles polluées et les eaux souterraines.

Le premier programme a pris fin au 31 mai 2009 et a été renouvelé pour 3 ans. Le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben est devenu partenaire de la Mission Eau et la cofinance, à la même hauteur que les syndicats d'eau d'origine. Ce second programme a été renouvelé pour 3 ans, jusqu'au 31 mai 2015. Malgré l'amélioration de la qualité de la ressource, un troisième programme a été lancé qui s'étendait du 1er juin 2015 au 31 mai 2018. Il a pris fin et a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2018, dans l'attente de la validation par l'agence de l'eau de son nouveau programme de soutiens des politiques publiques.

Les charges annuelles de la Mission intègrent les frais d'analyses et sont réparties de la façon suivante :

Partenaires	Base de calcul	Participation annuelle maximum	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	93 000,00	57.58%	53 550,00
Région Grand Est	100 000,00	26.45%	26 450,00
SIAEP du canton de Habsheim	100 000,00	1/5ème du solde	4 000,00
SIVU du Bassin Potassique	100 000,00	1/5ème du solde	4 000,00
Saint Louis Agglomération	100 000,00	1/5ème du solde	4 000,00
SE du Muehlgraben	100 000,00	1/5ème du solde	4 000,00
Ville de Mulhouse	100 000,00	1/5ème du solde	4 000,00
TOTAL PARTICIPATIONS			**100 000,00**

Actions et indicateurs marquants Mission Eau 2018

Surveiller la qualité de la ressource en eau et expérimenter des techniques alternatives innovantes

Objectifs :

- améliorer la connaissance des problématiques de pollution
- expérimenter des techniques permettant de limiter les intrants chimiques

Réalisation **de campagnes d'analyses** semestrielles sur 7 points en eau superficielle et une analyse en eaux souterraines pour 5 points en aval des points d'infiltration.

Campagne **d'analyses mensuelles** sur 5 cours d'eau au printemps

Participation à la définition de la convention pour la mise en œuvre de contrat territorial de solutions, poste Ermès

Lancement d'une étude sur la détermination de la contribution de chaque bassin versant amont à la pollution des puits de la Hardt

Actions auprès des professionnels agricoles

Objectifs :

- Lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses
- Réduire l'usage de Produits Phytosanitaires en améliorant les pratiques et en réduisant les doses
- Encourager le maintien de l'herbe, donc de l'élevage
- Développer l'Agriculture Biologique

Participation aux Comités de pilotage et aux Comités Techniques de l'opération Agrimieux Ill'Amont

Stand dans le cadre de la nocturne des pro, organisée par l'entreprise Armbruster

Participation aux formations au titre des Certiphyto

Actions auprès des professionnels en zone non agricole

Objectifs : engager les professionnels dans une démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires

Sensibilisation des agents techniques et élus des communes :

- Deux bulletins techniques (SEV'Infos) distribués dans 30 communes
- Sensibilisation des agents du service des eaux dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides

Actions auprès des particuliers et jardiniers amateurs

Objectifs : les encourager à utiliser des techniques de jardinage naturel, bonnes pratiques phytosanitaires et promouvoir la qualité de l'eau de Mulhouse

2 lettres de l'eau distribuées à 20 500 foyers

Conférences, réunions publiques et formations : cycle de conférence dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, visite du service des eaux, accueil de l'assemblée générale de France Eau Publique

Stands de sensibilisation : stands dans le cadre de l'opération Grand Stade, de la Hopla cup, accompagnement de la démarche de sensibilisation sur la sauvegarde des Hérissons, association ASAVE

Semaine des alternatives aux pesticides : 11ème édition de la semaine des alternatives aux pesticides - 4700 participants à plus de 107 manifestations organisées par 50 partenaires sur toute l'Alsace.

Stand du service Eau
dans le cadre de l'opération Grand Stade

L'évolution de la qualité des eaux souterraines de la Hardt

La qualité de la ressource en eau est régulièrement évaluée dans la Hardt. Les analyses sont issues des campagnes de prélèvements réalisées dans le cadre de la Mission Eau de la Ville de Mulhouse, des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, des inventaires de la Région Alsace (confiés à l'APRONA) et de la surveillance opérée par les syndicats d'eau.

Le Sauruntz à Sierentz

L'ensemble des actions mises en œuvre auprès de tous les publics a permis une amélioration considérable des pratiques phytosanitaires de la gestion de l'azote. Bien que des problématiques persistent, **des améliorations des teneurs en pesticides de la nappe phréatique se poursuivent.** Globalement, pour l'Atrazine et son métabolite ainsi que la Simazine (herbicides interdits en 2003), on observe de façon générale une quasi-disparition du nombre de points de mesure où **la limite de potabilité fixée à 0,1 µg/L** est dépassée par l'atrazine. Cependant, cette disparition s'effectue au profit de l'apparition de molécules de dégradation. La présence de certaines molécules herbicides qui remplacent l'Atrazine est confirmée, parfois à des concentrations élevées. Les cours d'eau qui drainent le périmètre présentent également des quantités significatives de métabolites de l'atrazine et de nouvelles molécules de substitution. Il est à craindre un transfert à plus ou moins brève échéance de ces molécules vers les eaux souterraines. Les molécules actuellement retrouvées dans les plus fortes concentrations sont le désethyl-déisopropyl atrazine, le métolachlor ESA et l'AMPA.

Pour les captages de la Ville de Mulhouse, la situation reste non maîtrisée avec des teneurs en atrazine et ses métabolites. Des dépassements de norme légale de potabilité ont été constatés sur la totalité des puits au printemps en ce qui concerne le desethyl-deisopropyl atrazine.

En outre, la Mission Eau réalise également des analyses en eaux superficielles. Les points de prélèvements sont situés sur les cours d'eau en amont des points d'infiltration dans la nappe phréatique. Les molécules détectées sont essentiellement des herbicides utilisés à la fois en zone agricole et en zone non agricole. Les cours d'eau contribuant à alimenter la nappe en pesticides via les zones d'infiltration, la Ville de Mulhouse a souhaité que soit lancée une étude de faisabilité de renaturation de cours d'eau et d'implantation de zones tampons sur le périmètre des bassins versants. L'objectif recherché est de limiter les transferts de polluants par ruissellement en augmentant les capacités épuratoires du milieu naturel. Par ailleurs, l'étude hydrogéologique menée sur le champ captant des puits de la Hardt a conclu à une alimentation prépondérante des puits par l'eau des cours d'eau du Sundgau, dont essentiellement le Muehlbach de Habsheim et le Weiherbachgraben. Les actions devront se concentrer sur ces deux bassins versants. Nous avons amorcé **une véritable phase de reconquête**. Cependant, les teneurs en pesticides et en nitrates de certains points de surveillance en amont des captages et dans les ruisseaux s'infiltrant dans la nappe incitent à la plus grande prudence : les actions doivent être pérennisées sur ce secteur pour consolider la reconquête engagée.

H. Les interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées concerne le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (minimum 24 heures avant). Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés. Sont prises en compte les coupures liées à un incident sur le réseau et celles décidées en raison de non-conformité de l'eau distribuée.

Ce taux est de 4,15 coupures par millier d'abonnés.

Remarque : lors d'un incident, l'intervention pour réparer se fait très rapidement pour permettre un maintien de la qualité de distribution. Les abonnés sont alors prévenus, seulement 2 ou 3 heures avant l'interruption, afin toujours de leur permettre de faire une réserve d'eau.

I. Délais d'ouverture des branchements

Ce délai est le temps sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Pour ce qui est des branchements neufs, l'ouverture est immédiate.

Pour ce qui concerne la remise en service d'un branchement existant, le délai est inférieur à 3 jours.

J. L'extinction de la dette

Ce ratio est égal à l'encours total de la dette au 31 décembre 2018 divisé par l'épargne brute (recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation du compte administratif 2018), soit les montants suivants :

Encours de la dette au 31 décembre 2018	2 016 666,27
Recettes réelles d'exploitation	40 221 423,57
Dépenses réelles d'exploitation	35 711 093,77
Epargne brute	4 510 329,80
Ratio d'extinction de la dette	**0,45**

Le ratio d'extinction de la dette est donc inférieur à un an. Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la **durée de vie résiduelle des emprunts est de 15 ans.**

K. Le taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre 2018 sur les factures relatives à la distribution de l'eau et émises au titre de l'année 2017.

Montant TTC des rôles pris en charge au titre de 2017	41 140 925,51
Montant TTC des restes à recouvrer au 31 12 2018	741 387,94
Montant TTC des montants recouvrés	40 399 537,57
Taux de recouvrement	98,20%
Taux d'impayés	1,80%

L. La gestion des réclamations

La gestion des réclamations
Toutes les demandes d'information, d'individualisation des compteurs d'eau, de bonifications ou de réclamations réceptionnées par le service Eau sont référencées et font l'objet d'une réponse écrite. Avec plus de 41 000 abonnés, le service Eau a répondu en 2018 à près de 500 courriers et à 3 400 courriels. En juin 2015, le service a été doté d'un outil informatique dédié à la gestion électronique du courrier. Tous les courriers entrant et sortant sont numérisés et identifiés par un code barre offrant ainsi une plus grande traçabilité.

La sensibilisation des usagers
Le service Eau sensibilise les usagers tout au long de l'année, en organisant des visites des installations du service (puits de captage, réservoirs, barrage de Michelbach) et participe à certaines manifestations grand public en animant un stand. Des centaines d'adultes et d'enfants ont ainsi été informées en 2018 sur l'origine de l'eau du robinet, sa qualité et les actions mises en œuvre pour préserver la ressource en eau. Des panneaux d'information et une plaquette servent également de supports de communication.

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Installation de la station UV sur le site du Hirtzbach à Mulhouse

A. Les travaux engagés pendant l'exercice

Les montants hors taxes figurant dans les deux tableaux ci-dessous correspondent aux opérations engagées en 2018 et mandatées en 2018 ou 2019.

Travaux 2018 sur Mulhouse			
Désignation	**Montant mandaté HT**	**Participations HT**	**Financeur**
1. Réseau et branchements	**2 149 795,70**	**99 318,98**	
. Programme annuel renouvellement extension	***1 481 055,86***	***99 318,98***	
Renouvellement des conduites et branchements	1 375 795,81	27 132,52	Tiers privés ou publ.
Branchements neufs	71 198,26	66 348,26	Tiers privés
Divers travaux sur le réseau	23 540,43		
Modification des branchements	10 521,36	5 838,20	
. Opérations hors programme annuel	***668 739,84***		
Création zone haute de Lutterbach	668 739,84		
Renouvellement conduite maîtresse	0,00		
Renouvellement conduite amenée d'eau à Reiningue	0,00		
2. Protection de la ressource en eau	**1 011 033,92**		
Mise en place d'un dispositif de chloration	1 011 033,92		
3. Installations de production	**230 347,79**		
Renouvellement équipement et matériel	194 901,79		
Modernisation du superviseur	35 446,00		
Vidéo-surveillance	0,00		
4. Travaux sur les bâtiments d'exploitation	**636 578,65**		
Stations - Réservoirs - Châteaux d'eau	**532 640,16**		
Autres bâtiments d'exploitation	**103 938,49**		
S/total Mulhouse	**4 027 756,06**	**99 318,98**	

Travaux 2018 dans les communes			
Désignation	**Montant mandaté HT**	**Participations**	**Financeur**
Renouvellement extension réseau communes	1 947 147,18		communes
Renouvellement branchements communes	253 534,47	13 074,40	
Branchements neufs communes	294 818,30	294 818,30	communes
Modification branchements communes	16 212,95	4 636,08	communes
Divers travaux sur les réseaux	50 888,80	36 223,00	
S/total communes	**2 562 601,70**	**348 751,78**	
Total général	**6 590 357,76**	**448 070,76**	

Déploiement de la télérelève dans Mulhouse et les communes		
Année d'engagement	**Total engagé**	**Communes**
2013	**190 740,25**	**Mulhouse**
2014	**639 588,71**	**Mulhouse**
2015	**799 870,05**	**Mulhouse**
2016	**630 239,91**	**Mulhouse**
2017	**728 600,00**	**Illzach et Sausheim**
2018	**0,00**	**Poursuite Sausheim / engagements 2017**
Total	**2 989 038,92**	

Travaux 2018 dans les communes

COMMUNES	Renouvellement et extension du réseau	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT-DIDENHEIM	470 964,66	Dépenses prises en charge directement par les collectivités (ou intégralement remboursées)
ILLZACH	263 291,02	
LUTTERBACH	450 000,00	
MORSCHWILLER-LE-BAS	0,00	
PFASTATT	131 300,00	
RIEDISHEIM	104 874,00	
SAUSHEIM	9 216,50	
SIVU CANTON HABSHEIM	321 936,00	
REININGUE	195 565,00	
Total	**1 947 147,18**	

COMMUNES	Modification des branchements	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT-DIDENHEIM	5 897,47	1 251,36
ILLZACH	0,00	0,00
LUTTERBACH	3 694,00	3 200,00
MORSCHWILLER	0,00	0,00
PFASTATT	3 600,00	0,00
RIEDISHEIM	0,00	0,00
SAUSHEIM	0,00	0,00
SIVU CANTON HABSHEIM	3 021,48	184,72
REININGUE	0,00	0,00
Total	**16 212,95**	**4 636,08**

Ecart entre les dépenses et les recettes pris en charge par Mulhouse (=partie publique)

COMMUNES	Renouvellement des branchements	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT-DIDENHEIM	70 105,18	
ILLZACH	40 119,10	13 074,40
LUTTERBACH	0,00	
MORSCHWILLER	7 370,33	
PFASTATT	10 368,44	
RIEDISHEIM	4 527,96	
SAUSHEIM	0,00	
SIVU CANTON HABSHEIM	36 828,96	
REININGUE	84 214,50	
Total	**253 534,47**	**13 074,40**

COMMUNES	Branchements neufs	
	Dépenses	Rembt tiers
BRUNSTATT-DIDENHEIM	20 200,00	20 200,00
ILLZACH	12 789,00	12 789,00
LUTTERBACH	19 936,50	19 936,50
MORSCHWILLER	22 103,10	22 103,10
PFASTATT	73 883,00	73 883,00
RIEDISHEIM	33 577,50	33 577,50
SAUSHEIM	35 639,70	35 639,70
SIVU CANTON HABSHEIM	76 689,50	76 689,50
REININGUE	0,00	0,00
Total	**294 818,30**	**294 818,30**

COMMUNES	Divers travaux sur le réseau	
	Dépenses	Rembt tiers
BRUNSTATT-DIDENHEIM	10 910,00	10 910,00
ILLZACH	0,00	0,00
LUTTERBACH	3 561,00	3 561,00
MORSCHWILLER	0,00	0,00
PFASTATT	0,00	0,00
RIEDISHEIM	0,00	0,00
SAUSHEIM	8 108,50	8 108,50
SIVU CANTON HABSHEIM	28 309,30	13 643,50
REININGUE	0,00	0,00
Total	**50 888,80**	**36 223,00**
Total général	**2 562 601,70**	**348 751,78**

B. La dette

L'état de la dette au 31 décembre 2018 est le suivant :

Crédit foncier de France	999 999,80	49,59%
Caisse française de financement local	1 016 666,47	50,41%
TOTAL	**2 016 666,27**	**100,00%**

Etat de la dette au 31 décembre 2018

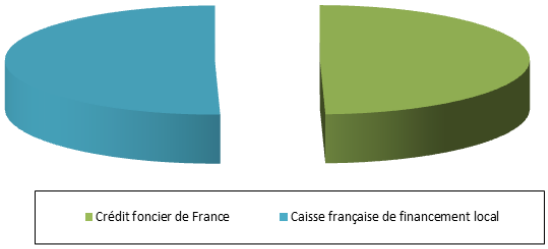

L'annuité 2018 est la suivante :

Remboursement en capital	133 333,36	59,71%
Intérêts	89 980,82	40,29%
TOTAL	**223 314,18**	**100,00%**

Annuité de la dette 2018

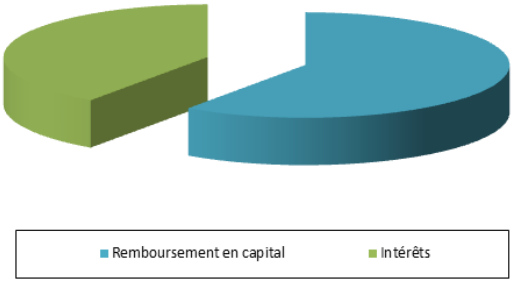

C. Les amortissements

Durant l'exercice 2018, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Compte	Libellé compte	Montant €
2 805	Concessions et droits similaires	84 422,80
28 121	Agencts et aménagts de terrains nus	716,80
28 125	Agencts et aménagts de terrains bâtis	34 903,88
281 311	Bâtiments d'exploitation	192 838,00
281 315	Bâtiments administratifs	38 546,00
281 351	Installations générales bât. d'explt.	166 161,77
281 355	Installations générales bât. admnis.	887,00
281 411	Bâtiments d'exploitation/sol d'autrui	2 148,00
281 451	Installations générales, bâtiments/sol d'autru	1 857,00
281 531	Réseau d'adduction d'eau	1 694 984,00
28 154	Matériel industriel	167 257,31
28 155	Outillage industriel	28 291,14
281 561	Matériel spécifique d'exploitation	460 780,60
28 157	Agencts, matériel outillage industriels	19 581,00
28 182	Matériel de transport	125 221,38
28 183	Matériel de bureau et informatique	21 412,94
28 184	Mobilier	6 994,54
28 188	Autres immobilisations corporelles	6 953,64
	Total	**3 053 957,80**

E. Les projets et les travaux

Un premier tableau présente les projets majeurs appelés à démarrer ou à se poursuivre sur l'année 2019. Un second tableau énumère plus précisément les rues où sont programmés des travaux de renouvellement et d'extension du réseau. Ces données sont susceptibles d'évoluer, notamment pour ce qui est des collectivités alimentées par Mulhouse.

Opérations	Estimations HT	Observations
Projets majeurs 2019 sur Mulhouse		
1. Réseau et branchements	**3 575 000**	
. Renouvellement et extension conduites et branchements	1 500 000	
. Renouvellement conduite maîtresse	1 000 000	
. Branchements neufs	100 000	
. Modifications des branchements	25 000	
. Sectorisation du réseau	300 000	Démarrage prévu en 2015 repoussé à 2019
. Création zone haute Lutterbach-Pfastatt	450 000	Poursuite du projet
. Mise en place matériel de recherche de fuites	200 000	Campagne de renouvellement des capteurs
2. Etudes relatives au réseau d'eau potable	**50 000**	
. Etude schéma directeur de l'eau	50 000	
3. Sécurisation et amélioration des sites	**392 000**	
. Divers travaux d'amélioration dans les réservoirs, puits, stations	152 000	
. Travaux bâtiments site du Hirtzbach	140 000	dont 50 000 € en lien avec périmètre de protection
. Réaménagement terrains site du Hirtzbach	100 000	Protection des captages existants
4. Production d'eau potable - Qualité de l'eau	**527 000**	
. Rénovation électromécanique des bâtiments d'exploitation	226 000	dont 120 000 € cellules HT Hirtzbach Est
. Etude de vulnérabilité y compris matériel (piézomètres, capteurs)	110 000	
. Création station de surpression à Pfastatt	191 000	Poursuite du projet
5. Amélioration des services rendus aux usagers :	**1 188 000**	
. Mise à niveau du logiciel de facturation	30 000	
. Télérelève : évolution du logiciel	10 000	Portail clients téléservices
. Télérelève : droits d'accès	210 000	
. Télérelève : pose de compteurs équipés	738 000	Nouvelles tranches
. Acquisition de compteurs d'eau	200 000	Compteurs mis en place en régie
TOTAL	**5 732 000**	

Projets dans les collectivités desservies et financés ou préfinancés par Mulhouse		
. Modification des branchements	25 000	
. Branchements neufs dans les communes	300 000	
. Renouvellement et modification des branchements	200 000	
. Petits travaux dans les communes	400 000	
	925 000	

A noter que les collectivités alimentées en eau par Mulhouse passent elles-mêmes leurs marchés pour les travaux de renouvellement et d'extension de leur réseau.

La Ville de Mulhouse participe au renouvellement des branchements dans ces collectivités (450 000 € prévus en 2019).

Principales opérations d'investissement sur le réseau programmées en 2019

COMMUNE	RUE	DESIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
MULHOUSE	Rue Jean Martin	Renouvellement conduite ∅ 400 mm long 730 ml ∅ 150 mm long 710 ml et 34 branchements	950 000,00
	Passages Acacias/Lauriers	Renouvellement conduite ∅ 100 mm long 240 ml et 54 branchements	545 000,00
	Quai du Forst	Renouvellement conduite ∅ 350 mm long 400 ml	470 000,00
	ZAC Neppert	Renouvellement conduite ∅ 150 mm Long 430 ml ∅ 100 mm long 2000 ml Et 30 branchements	350 000,00
	Rue d'Alsace	Renouvellement de conduite ∅ 100 mm long 230 ml Et 15 branchements	145 000,00
	Rue de Gildwiller	Renouvellement de conduite ∅ 100 mm long 115 ml Et 8 branchements	75 000,00
	Rue Oberkampf	Renouvellement de conduite ∅ 150 mm long 115 ml Et 19 branchements	108 000,00
	Rue Sainte Catherine	Renouvellement de conduite ∅ 100 mm long 75 ml Et 1 branchement	35 000,00
	Rue de Soultz	Renouvellement de conduite 250 mm long 180ml Et branchements	200 000,00
	Rue de Ribeauvillé	Renouvellement de conduite ∅ 150 mm long 550ml Et branchements	400 000,00

COMMUNE	RUE	DESIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
BRUNSTATT DIDENHEIM	Rue Zwiller (Didenheim)	Renouvellement conduite ∅ 200 mm long 300 ml Et 15 branchements	180 000,00
	Rues Bellevue/Mulhouse (Didenheim)	Renouvellement conduite ∅ 150mm long 100 ml Et 1 branchement	70 000,00
	Rue de l'Eglise (Brunstatt)	Renouvellement conduite ∅ 100 mm long 170 ml Et 14 branchements	100 000,00
	Lotissement Nouveau Quartier (Brunstatt)	Extension de conduite ∅ 200 mm long 600 ml ∅ 150 mm long 240 ml ∅ 100 mm long 150 ml Et 24 branchements	280 000,00
ILLZACH	Rue Hoffet	Renouvellement conduite ∅ 150 mm long 230 ml Et 5 branchements	130 000,00
	Rue Hoffet	Extension lotissement conduite ∅ 150 mm long 550 ml Et 49 branchements	310 000,00
MORSCHWILLER LE BAS	Rue de l'école	Renouvellement conduite ∅100 mm long 300 ml et 24 branchements	160 000,00
	Rue des Pélerins	Extension de conduite ∅150 mm long 95 ml Et 3 branchements renouvelés	55 000,00

Principales opérations d'investissement sur le réseau programmées en 2019 – Suite

COMMUNE	RUE	DESIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
LUTTERBACH	Château d'eau	Travaux de rénovation	160 000,00 *
	Rue du 11 Novembre	Renouvellement conduite ∅ 250mm longueur 220 ml Et 11 branchements	220 000,00 *
	Rue Aristide Briand entre Vignes et Vergers	Renouvellement conduite ∅ 150mm longueur 200 ml Et 17 branchements	160 000,00
	Rue Aristide Briand entre Richwiller et 11 novembre	Renouvellement conduite ∅ 150mm longueur 70 ml Et 9 branchements	120 000,00
	Rue Aristide Briand entre Saint Jean et Vignes	Renouvellement conduite ∅ 250mm longueur 255 ml ∅ 150mm longueur 290 ml Et 26 branchements	150 000,00 * 170 000,00
	Impasse Nonnenbruch	Renouvellement conduite ∅ 100mm longueur 130 ml Et 9 branchements	70 000,00
	Rue de la Forêt	Maillage Nonnenbruch Forêt ∅ 150mm longueur 130 ml	70 000,00
	Route de Thann	Extension conduite ∅ 150mm longueur 250 ml Et 4 branchements	110 000,00
	Rue des Vignes	Renouvellement conduite ∅ 150mm longueur 220 ml Et 11 branchements	140 000,00
PFASTATT	Rue de la République entre Dornach et Anges	Extension de conduite ∅ 150 mm long 170ml Et 28 branchements renouvelés	305 000,00
	Rues Plaine – Moissonneurs - Martyrs	Modifications réseaux	30 000,00
	Rue du Sanatorium*	Création station de pompage	210 000,00 *

Travaux financés par Mulhouse

Principales opérations d'investissement sur le réseau programmées en 2019 – Suite

COMMUNE	RUE	DESIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
REININGUE	Rue de Wittelsheim	Renouvellement conduite ∅ 200 mm long 110 ml ∅ 150 mm long 360 ml et 29 branchements	370 000,00
RIEDISHEIM	Rue des Lilas	Renouvellement conduite ∅ 100 mm long 120 ml et 9 branchements	70 000,00
	Rue de la Paix/Rixheim	Reprise de 8 branchements	40 000,00
	Rue Dollfus	Renouvellement conduite ∅ 150 mm long 210 ml et branchements	210 000,00
SAUSHEIM	Rue du Fossé	Renouvellement conduite ∅ 100 mm long 130 ml et 14 branchements	100 000,00
HABSHEIM	Ruelle du Parc	Renouvellement conduite ∅ 80mm long 60 ml et 6 branchements	30 000,00
	Ruelle du Parc	Renouvellement conduite ∅ 80mm long 60 ml et 6 branchements	30 000,00
RIXHEIM	Rue de l'Arbourg	Renouvellement conduite ∅ 80mm long 50 ml et branchements	25 000,00
	Rue d'Ottmarsheim	Renouvellement conduite ∅ 150mm long 770 ml et 71 branchements	360 000,00
ZIMMERSHEIM	Rue du Jura	Renouvellement conduite ∅ 100 mm long 120 ml et 6 branchements	75 000,00
	Rue des Alpes, Forêt Noire, Ballon	Renouvellement conduite ∅ 100mm long 215 ml et 11 branchements	140 000,00
ESCHENTZWILLER	Rue Vieille	Renouvellement conduite ∅150/100 mm long 650 ml et 55 branchements	380 000,00

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEES

Camion en service – Mahajanga à Madagascar

Photo : Gescod

A. Abandons de créances et fonds de solidarité

Aucun abandon de créance n'a été effectué durant l'année 2018, cependant la Ville de Mulhouse verse une contribution annuelle de 30 000€ au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

B. La coopération décentralisée

A l'issue du projet ASSMA, la Ville de Mulhouse a continué d'apporter son appui auprès de la Commune urbaine de Mahajanga à Madagascar en matière de gestion des déchets. Le nouveau projet vise à améliorer la capacité de collecte et de valorisation des ordures ménagères, et à étendre la couverture de ce service à toute la ville.

Afin de faciliter la mise en place et l'évacuation des ordures ménagères au sein des quartiers, Mulhouse a permis le don par Suez Environnement de 2 camions multi-bennes et a contribué à la prise en charge de leur acheminement depuis la France. La mise en service de ces véhicules a considérablement augmenté les capacités de ramassage des ordures de la commune : le nombre de ramassage des bennes qui se limitait auparavant à 7 voire 9 voyages quotidiens a presque triplé en termes de rotations.

Les fonds du service Eau de Mulhouse (une subvention de 10 000 € a été versée en 2018) ont également contribué à la confection de 25 bennes à ordures qui sont reparties dans la ville de Mahajanga depuis septembre 2018. Le nombre de points de collecte est ainsi passé de 3 à 20 – certains sites, comme les marchés comptant 2 bennes. Depuis leur mise en service, le volume de déchets journaliers évacués à la décharge municipale a progressivement augmenté et varie à ce jour entre 120m3 et 132m3 – contre 42m3 à 54m3 auparavant. En augmentant la quantité de déchets évacués, la ville a ainsi réduit les dépôts sauvages d'ordures, en particulier dans les canaux d'évacuation, contribuant ainsi à améliorer la salubrité des quartiers jusque-là dépourvus de ramassage régulier. Les fonds mobilisés ont ainsi eu un impact significatif sur l'assainissement de la ville de Mahajanga.

Camions multi-bennes

25 bennes confectionnées

Photos : Gescod

ANNEXES

Composition des conduites de Mulhouse

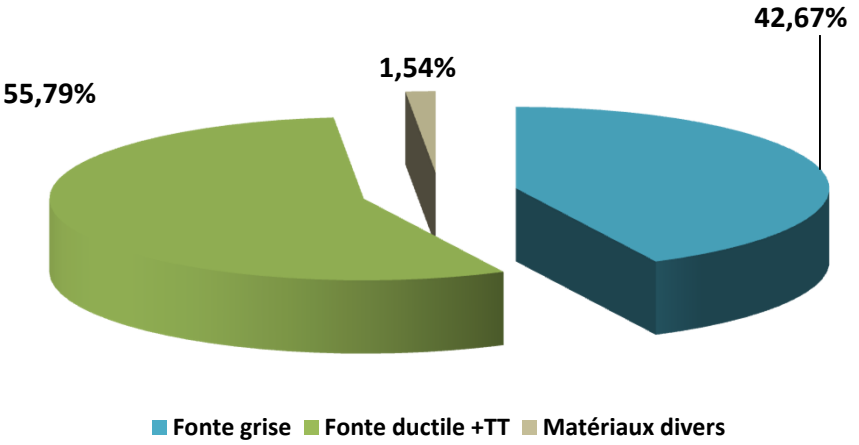

Lutterbach

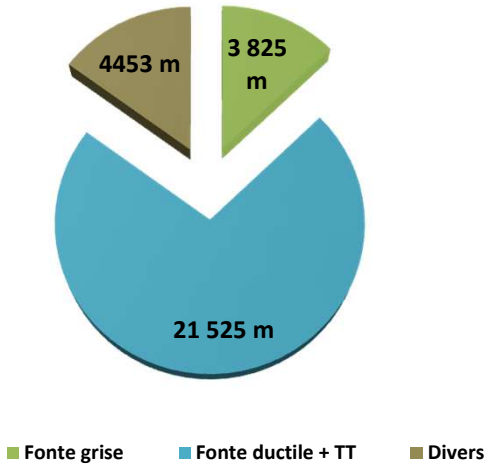

Illzach

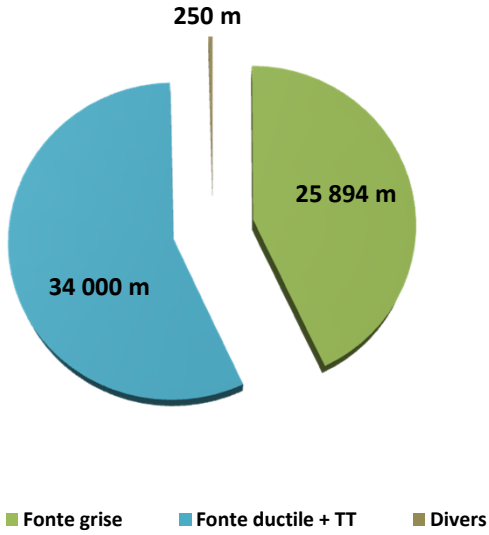

Pfastatt

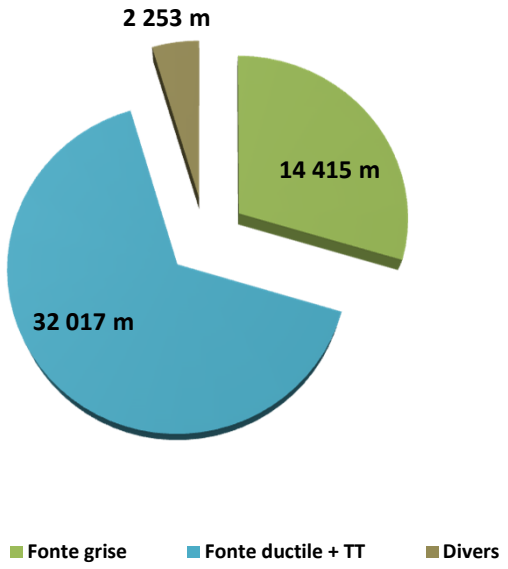

Sausheim

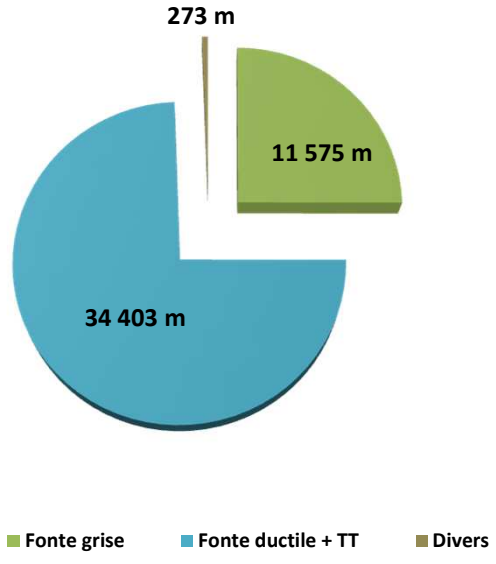

Riedisheim

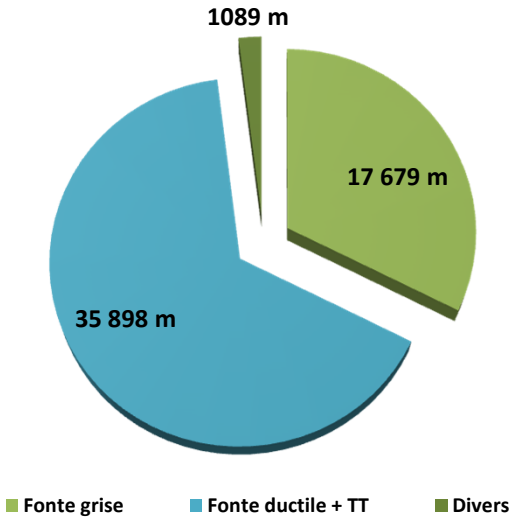

REPARTITION DU RESEAU D'EAU PAR DIAMETRE AU 31/12/2018 en m.

			*	40-75	80-90	100	125	140-150	160-175	200	250	250Mulh	300	350	400	450	500	550	600	700	800	Totaux propriété Mulh	Totaux propriéte des communes	Totaux
200 ème BDU	Mulhouse	224	0,83	5 510,78	16 545,07	106 607,68	1 259,53	108 607,56	577,62	18 261,43	32 145,87	0,00	1 592,62	21 735,47	5 075,52	872,18	6 782,81	713,16	4 474,98	7 551,05	298,53	338 612,69		**338 612,69**
	Illzach	154	0,00	126,41	1 769,37	24 969,88	74,18	19 396,46	0,00	4 539,85	5 642,38	0,00	263,81	0,00	139,51	0,00	2 637,82	0,00	584,72	0,00	0,00	3 625,86	56 518,53	**60 144,39**
	Pfastatt	256	0,00	469,46	2 886,76	23 835,48	371,99	12 881,58	0,00	808,72	1 142,36	4 451,73	0,00	0,00	0,52	0,00	1 729,42	0,00	106,63	0,00	0,00	6 288,30	42 396,35	**48 684,65**
	Riedisheim	271	8,04	449,38	1 957,02	25 279,01	803,32	17 222,23	0,00	837,29	4 853,97	428,67	0,00	99,83	0,29	0,00	447,19	0,00	2 280,14	0,00	0,00	3 256,12	51 410,26	**54 666,38**
	Sausheim	300	0,00	19,70	1 820,05	22 640,03	0,00	11 927,27	318,02	2 558,32	3 606,64	0,00	0,00	494,59	25,52	0,00	2 831,65	0,00	10,09	0,00	0,00	3 361,85	42 890,03	**46 251,88**
	Lutterbach	195	71,99	297,55	2 318,27	12 993,48	396,60	6 800,81	0,00	1 523,39	0,00	1 303,47	540,64	14,41	0,96	0,00	0,00	0,00	412,15	3 129,54	0,00	5 401,17	24 402,09	**29 803,26**
5000 ème BDU	Brunstatt-Didenheim	056	47,42	381,73	4 329,45	24 829,24	1 796,01	10 501,11	0,00	7 445,64	22,97	1 446,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 446,35	49 353,56	**50 799,91**
	Morschwiller	218	1 678,45	1 305,54	3 093,96	8 616,55	1 880,49	4 406,46	0,00	2 558,08	1 380,79	0,00	154,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154,07	24 920,32	**25 074,39**
	Reiningue	267	497,96	1 601,70	2 212,38	4 034,04	779,15	3 072,00	0,00	3 239,89	540,62	0,00	0,00	0,00	349,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356,32	0,00	1 705,45	15 977,74	**17 683,19**
	Hombourg	144	12,44	0,00	0,00	0,00	0,00	19,32	0,00	0,00	0,00	945,76	849,78	0,00	107,21	0,00	0,00	0,00	317,85	0,00	2 749,19	5 001,55	0,00	**5 001,55**
	Habsheim	118	113,63	1 513,26	2 214,99	18 456,87	1 418,47	3 993,51	348,50	1 543,90	3 285,03	0,00	80,82	2 401,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 370,60	**35 370,60**
	Eschentzwiller	084	113,73	548,64	2 559,69	4 685,59	455,71	3 038,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 401,54	**11 401,54**
	Zimmersheim	386	5,27	535,80	2 737,21	2 579,02	765,63	3 035,46	0,00	655,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 314,12	**10 314,12**
	Rixheim	278	805,37	1 053,05	10 523,13	29 021,78	2 888,31	17 569,08	998,13	9156,67	5 936,32	0,00	304,20	1 077,67	379,74	0,00	218,21	0,00	1 300,18	0,00	3 869,07	5 387,46	79 713,45	**85 100,91**
	Totaux		**3 355,13**	**13 813,00**	**54 967,35**	**308 548,64**	**12 889,39**	**222 471,03**	**2 242,27**	**53 128,91**	**58 556,95**	**8 575,98**	**3 785,94**	**25 823,59**	**6 078,40**	**872,18**	**14 647,10**	**713,16**	**9 486,74**	**12 036,91**	**6 916,79**	**379 628,33**	**444 668,58**	**818 909,45**

* *Conduites hors norme ou de diamètre inconnu*

Proprieté des communes

Proprieté de Mulhouse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

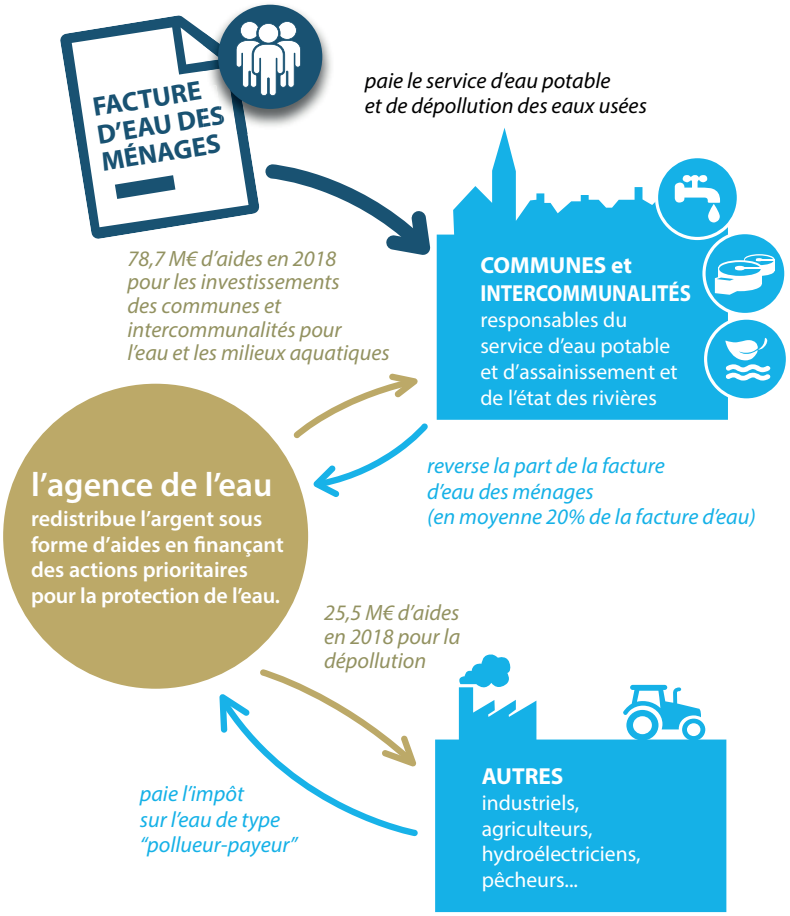

LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.

6,82 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*

72,54 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
(y compris modernisation de collecte)

0,05 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2018

0,46 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

11,31 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)

6,84 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

1,98 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits
(part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

8,02 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

49,99 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 12,49 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13,15 € de primes à la performance épuratoire

15,18 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2018

3,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)

11,18 €
principalement aux collectivités, dont 0,98 € pour la solidarité envers les communes rurales, **pour la protection de la ressource en eau potable,**
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

11,14 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

1,19 €
pour la solidarité humanitaire

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10ème programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1er janvier 2019.

DE 2013 À 2018...

100% conforme
STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 2 000 HAB.

+ DE 6 000 installations réhabilitées
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

99% des captages "Grenelle"
MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTIONS

3,2 tonnes
SUBSTANCES TOXIQUES RÉDUITES OU ÉLIMINÉES

1 727 kilomètres
COURS D'EAU RESTAURÉS

463 seuils, barrages...
ÉQUIPEMENT OU EFFACEMENT D'OUVRAGES

4 054 hectares
ZONES HUMIDES RESTAURÉES ET ENTRETENUES

1 670 hectares
ZONES HUMIDES ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.

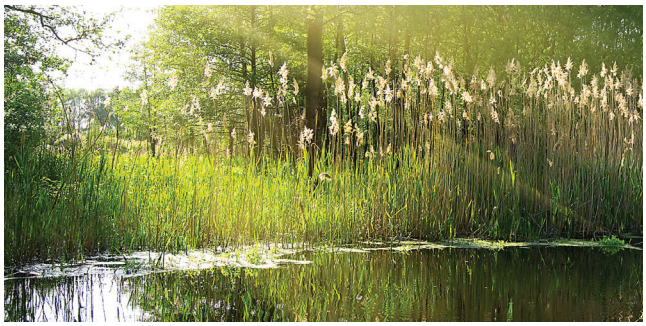

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, istock photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

otempora.com

Prix du mètre cube d'eau

En euros			2018			2019		
			HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
BRUNSTATT - DIDENHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5064	0,0279	0,5343	0,5064	0,0279	0,5343
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		3,8715	0,2342	4,1057	3,8988	0,2369	4,1357
ILLZACH	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,2460	0,0135	0,2595	0,2509	0,0138	0,2647
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		3,6111	0,2198	3,8309	3,6433	0,2228	3,8661
LUTTERBACH	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5400	0,0297	0,5697	0,5400	0,0297	0,5697
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		3,9051	0,2360	4,1411	3,9324	0,2387	4,1711
MORSCHWILLER	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5440	0,0299	0,5739	0,4265	0,0235	0,4500
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		3,9091	0,2362	4,1453	3,8189	0,2325	4,0514
MULHOUSE	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		3,3651	0,2063	3,5714	3,3924	0,2090	3,6014

En euros			2018			2019		
			HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
PFASTATT	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,4243	0,0233	0,4476	0,4243	0,0233	0,4476
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		**3,7894**	**0,2296**	**4,0190**	**3,8167**	**0,2323**	**4,0490**
REININGUE	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,9024	0,0496	0,9520	0,9024	0,0496	0,9520
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		**4,2675**	**0,2559**	**4,5234**	**4,2948**	**0,2586**	**4,5534**
RIEDISHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,4319	0,0238	0,4557	0,4519	0,0249	0,4768
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		**3,7970**	**0,2301**	**4,0271**	**3,8443**	**0,2339**	**4,0782**
SAUSHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,2379	0,0131	0,2510	0,2379	0,0131	0,2510
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		**3,6030**	**0,2194**	**3,8224**	**3,6303**	**0,2221**	**3,8524**
SIVU HABSHEIM*	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,8500	0,0468	0,8968	0,8500	0,0468	0,8968
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,8909	0,0891	0,9800	0,9182	0,0918	1,0100
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
	Total		**4,2151**	**0,2531**	**4,4682**	**4,2424**	**0,2558**	**4,4982**

** Communes d'Echentzwiller, Habsheim, Rixheim, Zimmersheim*

Prix pour une facture d'eau de 120 m^3

BRUNSTATT - DIDENHEIM	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**261,84**			**261,84**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,5064	60,77	120	0,5064	60,77	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**544,13**			**547,40**	**0,60%**
T.V.A.			**30,19**			**30,52**	**1,09%**
TOTAL TTC			**574,32**			**577,92**	**0,63%**
PRIX AU M3 TTC			**4,79**			**4,82**	**0,63%**

ILLZACH	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**230,59**			**231,18**	**0,26%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,2460	29,52	120	0,2509	30,11	2,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**512,88**			**516,74**	**0,75%**
T.V.A.			**28,47**			**28,84**	**1,30%**
TOTAL TTC			**541,35**			**545,58**	**0,78%**
PRIX AU M3 TTC			**4,51**			**4,55**	**0,89%**

LUTTERBACH	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**265,87**			**265,87**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,5400	64,80	120	0,5400	64,80	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**548,16**			**551,43**	**0,60%**
T.V.A.			**30,41**			**30,74**	**1,09%**
TOTAL TTC			**578,57**			**582,17**	**0,62%**
PRIX AU M3 TTC			**4,82**			**4,85**	**0,62%**

MORSCHWILLER-LE-BAS	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**266,35**			**252,25**	**-5,29%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,5440	65,28	120	0,4265	51,18	-21,60%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**548,64**			**537,81**	**-1,97%**
T.V.A.			**30,44**			**29,99**	**-1,48%**
TOTAL TTC			**579,08**			**567,80**	**-1,95%**
PRIX AU M3 TTC			**4,83**			**4,73**	**-2,07%**

MULHOUSE	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**194,89**			**194,89**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			32,24			32,24	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**477,18**			**480,45**	**0,69%**
T.V.A.			**26,51**			**26,84**	**1,24%**
TOTAL TTC			**503,69**			**507,29**	**0,71%**
PRIX AU M3 TTC			**4,20**			**4,23**	**0,71%**

PFASTATT	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**251,99**			**251,99**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,4243	50,92	120	0,4243	50,92	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**534,28**			**537,55**	**0,61%**
T.V.A.			**29,65**			**29,98**	**1,11%**
TOTAL TTC			**563,93**			**567,53**	**0,64%**
PRIX AU M3 TTC			**4,70**			**4,73**	**0,64%**

REININGUE	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**309,36**			**309,36**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,9024	108,29	120	0,9024	108,29	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**591,65**			**594,92**	**0,55%**
T.V.A.			**32,81**			**33,14**	**1,01%**
TOTAL TTC			**624,46**			**628,06**	**0,58%**
PRIX AU M3 TTC			**5,20**			**5,23**	**0,58%**

RIEDISHEIM	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**252,90**			**255,30**	**0,95%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,4319	51,83	120	0,4519	54,23	4,63%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**535,19**			**540,86**	**1,06%**
T.V.A.			**29,70**			**30,16**	**1,55%**
TOTAL TTC			**564,89**			**571,02**	**1,09%**
PRIX AU M3 TTC			**4,71**			**4,76**	**1,06%**

SAUSHEIM	Tarifs au 01/01/2018			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			**229,62**			**229,62**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			38,42			38,42	0,00%
Prix de base	120	1,1700	140,40	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	120	0,1854	22,25	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	120	0,2379	28,55	120	0,2379	28,55	0,00%
Traitement des eaux usées			**212,33**			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			41,12			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	120	0,5358	64,30	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	120	0,8909	106,91	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			**69,96**			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	120	0,3500	42,00	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			**511,91**			**515,18**	**0,64%**
T.V.A.			**28,42**			**28,75**	**1,16%**
TOTAL TTC			**540,33**			**543,93**	**0,67%**
PRIX AU M3 TTC			**4,50**			**4,53**	**0,67%**

SIVU DU CANTON DE HABSHEIM*	*Tarifs au 01/01/2018*			Tarifs au 01/01/2019			Evolution
Facture (120 m3)	*Quantité*	*P.U. H.T.*	*Montant H.T.*	Quantité	P.U. H.T.	Montant H.T.	
Approvisionnement en eau			***303,07***			**303,07**	**0,00%**
Abonnement (12 mois)			*38,42*			38,42	0,00%
Prix de base	*120*	*1,1700*	*140,40*	120	1,1700	140,40	0,00%
Prélèvement en nappe profonde	*120*	*0,1854*	*22,25*	120	0,1854	22,25	0,00%
Redevance communale	*120*	*0,8500*	*102,00*	120	0,8500	102,00	0,00%
Traitement des eaux usées			***212,33***			**215,60**	**1,54%**
Abonnement assainissement SIVOM			*41,12*			41,12	0,00%
Assainissement SIVOM	*120*	*0,5358*	*64,30*	120	0,5358	64,30	0,00%
Assainissement part fermier	*120*	*0,8909*	*106,91*	120	0,9182	110,18	3,06%
Redevances environnement			***69,96***			**69,96**	**0,00%**
Pollution domestique	*120*	*0,3500*	*42,00*	120	0,3500	42,00	0,00%
Modernisation réseaux de collecte	*120*	*0,2330*	*27,96*	120	0,2330	27,96	0,00%
TOTAL HORS TVA			***585,36***			**588,63**	**0,56%**
T.V.A.			***32,46***			**32,79**	**1,02%**
TOTAL TTC			***617,82***			**621,42**	**0,58%**
PRIX AU M3 TTC			***5,15***			**5,18**	**0,58%**

** Communes d'Echentzwiller, Habsheim, Rixheim, Zimmersheim*

Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2018

		Heures	URBAIN					SUBURBAIN				
			18,22	13%	Total	T.V.A.	Total	21,86	13%	Total	T.V.A.	Total
			€		H.T.	20,00%	T.T.C.	€		H.T.	20,00%	T.T.C.
1.	COMPTEURS Pose et enlèvement (art. 41)											
	15 à 40 mm	1,50	27,33	3,55	30,88	6,18	**37,06**	32,79	4,26	37,05	7,41	**44,46**
	50 mm	4,00	72,88	9,47	82,35	16,47	**98,82**	87,44	11,37	98,81	19,76	**118,57**
	65 mm	6,00	109,32	14,21	123,53	24,71	**148,24**	131,16	17,05	148,21	29,64	**177,85**
	80 mm	10,00	182,20	23,69	205,89	41,18	**247,07**	218,60	28,42	247,02	49,40	**296,42**
	100 mm	15,00	273,30	35,53	308,83	61,77	**370,60**	327,90	42,63	370,53	74,11	**444,64**
	150 mm	20,00	364,40	47,37	411,77	82,35	**494,12**	437,20	56,84	494,04	98,81	**592,85**
	Vérification y compris frais d'enl.et de pose											
	15 à 40 mm	4,00	72,88	9,47	82,35	16,47	**98,82**	87,44	11,37	98,81	19,76	**118,57**
	50 mm	10,00	182,20	23,69	205,89	41,18	**247,07**	218,60	28,42	247,02	49,40	**296,42**
	65 mm	15,00	273,30	35,53	308,83	61,77	**370,60**	327,90	42,63	370,53	74,11	**444,64**
	80 mm	24,00	437,28	56,85	494,13	98,83	**592,96**	524,64	68,20	592,84	118,57	**711,41**
	100 mm	35,00	637,70	82,90	720,60	144,12	**864,72**	765,10	99,46	864,56	172,91	**1 037,47**
	150 mm	45,00	819,90	106,59	926,49	185,30	**1 111,79**	983,70	127,88	1 111,58	222,32	**1 333,90**
	Relevé consécutif à l'initiative ou à la faute de l'abonné	1,00	18,22	2,37	20,59	4,12	**24,71**	21,86	2,84	24,70	4,94	**29,64**
	Relevé ctr.privé	0,20			4,12	0,82	**4,94**			4,12	0,82	**4,94**
2.	INSTALLATION INTERIEURES Vérification (Art.35)											
	Brcht.jusqu'à 40mm	3,00	54,66	7,11	61,77	12,35	**74,12**	65,58	8,53	74,11	14,82	**88,93**
	Brcht. > 40 mm	5,00	91,10	11,84	102,94	20,59	**123,53**	109,30	14,21	123,51	24,70	**148,21**
3.	PRISES D'INCENDIE Replombage après usage	1,00	18,22	2,37	20,59	4,12	**24,71**	21,86	2,84	24,70	4,94	**29,64**
4.	BRANCHEMENTS Fermeture et ouverture	1,00	18,22	2,37	20,59	4,12	**24,71**	21,86	2,84	24,70	4,94	**29,64**
5.	PRISES D'EAU Sans compteurs (art.57) Contrôle périodique	0,20			4,12	0,82	**4,94**			4,12	0,82	**4,94**
6.	Relève manuelle d'un compteur d'eau suite refus relève à distance	1,00 + 1h de fourgon			26,97	5,39	**32,36**			26,97	5,39	**32,36**

Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2019

		Heures	URBAIN					SUBURBAIN				
			18,57	13%	Total	T.V.A.	Total	22,28	13%	Total	T.V.A.	Total
			€		H.T.	20,00%	T.T.C.	€		H.T.	20,00%	T.T.C.
1.	COMPTEURS - Pose et enlèvement (art. 41)											
	15 à 40 mm	1,50	27,86	3,62	31,48	6,30	**37,78**	33,42	4,34	37,76	7,55	**45,31**
	50 mm	4,00	74,28	9,66	83,94	16,79	**100,73**	89,12	11,59	100,71	20,14	**120,85**
	65 mm	6,00	111,42	14,48	125,90	25,18	**151,08**	133,68	17,38	151,06	30,21	**181,27**
	80 mm	10,00	185,70	24,14	209,84	41,97	**251,81**	222,80	28,96	251,76	50,35	**302,11**
	100 mm	15,00	278,55	36,21	314,76	62,95	**377,71**	334,20	43,45	377,65	75,53	**453,18**
	150 mm	20,00	371,40	48,28	419,68	83,94	**503,62**	445,60	57,93	503,53	100,71	**604,24**
	Vérification y compris frais d'enlèvement et de pose											
	15 à 40 mm	4,00	74,28	9,66	83,94	16,79	**100,73**	89,12	11,59	100,71	20,14	**120,85**
	50 mm	10,00	185,70	24,14	209,84	41,97	**251,81**	222,80	28,96	251,76	50,35	**302,11**
	65 mm	15,00	278,55	36,21	314,76	62,95	**377,71**	334,20	43,45	377,65	75,53	**453,18**
	80 mm	24,00	445,68	57,94	503,62	100,72	**604,34**	534,72	69,51	604,23	120,85	**725,08**
	100 mm	35,00	649,95	84,49	734,44	146,89	**881,33**	779,80	101,37	881,17	176,23	**1 057,40**
	150 mm	45,00	835,65	108,63	944,28	188,86	**1 133,14**	1 002,60	130,34	1 132,94	226,59	**1 359,53**
	Relevé consécutif à l'initiative ou à la faute de l'abonné	1,00	18,57	2,41	20,98	4,20	**25,18**	22,28	2,90	25,18	5,04	**30,22**
	Relevé ctr.privé	0,20			4,20	0,84	**5,04**			4,20	0,84	**5,04**
2.	INSTALLATIONS INTERIEUR Vérification (Art.35)											
	Brcht.jusqu'à 40mm	3,00	55,71	7,24	62,95	12,59	**75,54**	66,84	8,69	75,53	15,11	**90,64**
	Brcht. > 40 mm	5,00	92,85	12,07	104,92	20,98	**125,90**	111,40	14,48	125,88	25,18	**151,06**
3.	PRISES D'INCENDIE Replombage après usage	1,00	18,57	2,41	20,98	4,20	**25,18**	22,28	2,90	25,18	5,04	**30,22**
4.	BRANCHEMENTS Fermeture et ouverture	1,00	18,57	2,41	20,98	4,20	**25,18**	22,28	2,90	25,18	5,04	**30,22**
5.	PRISES D'EAU Sans compteurs (art.57) Contrôle périodique	0,20			4,20	0,84	**5,04**			4,20	0,84	**5,04**
6.	Relève manuelle d'un compteur d'eau suite refus relève à distance	1,00 + 1h de fourgon			27,39	5,48	**32,87**			27,39	5,48	**32,87**

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018

1. ABONNEMENT ET LOCATION DE COMPTEURS

Diamètre compteur	ABONNEMENT URBAIN			
	TARIF MENSUEL		TARIF ANNUEL	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	2,69 €	2,84 €	32,24 €	34,01 €
20	2,69 €	2,84 €	32,24 €	34,01 €
25	4,75 €	5,01 €	56,96 €	60,09 €
30	7,02 €	7,41 €	84,23 €	88,86 €
40	11,78 €	12,43 €	141,32 €	149,09 €
50	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
60	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
65	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
80	36,34 €	38,34 €	436,08 €	460,06 €
100	46,69 €	49,26 €	560,31 €	591,13 €
150	70,03 €	73,88 €	840,40 €	886,62 €
200	70,03 €	73,88 €	840,40 €	886,62 €

Diamètre compteur	ABONNEMENT SUBURBAIN			
	TARIF MENSUEL		TARIF ANNUEL	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	3,20	3,38	38,42	40,53
20	3,20	3,38	38,42	40,53
25	5,79	6,11	69,45	73,27
30	8,47	8,94	101,69	107,28
40	14,05	14,82	168,59	177,86
50	28,10	29,65	337,18	355,72
60	28,10	29,65	337,18	355,72
65	28,10	29,65	337,18	355,72
80	42,15	44,47	505,77	533,59
100	55,95	59,03	671,45	708,38
150	83,88	88,49	1 006,57	1 061,93
200	83,88	88,49	1 006,57	1 061,93

Pour les compteurs dits "combinés", le tarif d'abonnement est égal à la somme du tarif des compteurs considérés.

2 . DROIT DE BRANCHEMENT

1 / 5 du droit de location

Diamètre	URBAIN ET SUBURBAIN			
	Mensuel		Annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15 / 30	1,40 €	1,48 €	16,85 €	17,78 €
40	2,36 €	2,49 €	28,26 €	29,81 €
50	4,67 €	4,93 €	56,04 €	59,12 €
80	7,27 €	7,67 €	87,22 €	92,02 €
100	9,34 €	9,85 €	112,06 €	118,22 €
150	14,01 €	14,78 €	168,08 €	177,32 €

3 . PRISES INCENDIE

1 / 6 du droit de location

Diamètre	URBAIN ET SUBURBAIN			
	Mensuel		Annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
40	1,96	2,07	23,52	24,81
50	3,89	4,10	46,68	49,25
80	6,06	6,39	72,72	76,72
100	7,78	8,21	93,36	98,49
150	11,67	12,31	140,04	147,74

4. Location mensuelle d'un compteur divisionnaire dans le cadre de la loi SRU

H.T.	2,06
T.T.C.	2,17

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2019

1. ABONNEMENT ET LOCATION DE COMPTEURS

Diamètre compteur	ABONNEMENT URBAIN			
	TARIF MENSUEL		TARIF ANNUEL	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	2,69 €	2,84 €	32,24 €	34,01 €
20	2,69 €	2,84 €	32,24 €	34,01 €
25	4,75 €	5,01 €	56,96 €	60,09 €
30	7,02 €	7,41 €	84,23 €	88,86 €
40	11,78 €	12,43 €	141,32 €	149,09 €
50	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
60	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
65	23,35 €	24,63 €	280,21 €	295,62 €
80	36,34 €	38,34 €	436,08 €	460,06 €
100	46,69 €	49,26 €	560,31 €	591,13 €
150	70,03 €	73,88 €	840,40 €	886,62 €
200	70,03 €	73,88 €	840,40 €	886,62 €

Diamètre compteur	ABONNEMENT SUBURBAIN			
	TARIF MENSUEL		TARIF ANNUEL	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	3,20	3,38	38,42	40,53
20	3,20	3,38	38,42	40,53
25	5,79	6,11	69,45	73,27
30	8,47	8,94	101,69	107,28
40	14,05	14,82	168,59	177,86
50	28,10	29,65	337,18	355,72
60	28,10	29,65	337,18	355,72
65	28,10	29,65	337,18	355,72
80	42,15	44,47	505,77	533,59
100	55,95	59,03	671,45	708,38
150	83,88	88,49	1 006,57	1 061,93
200	83,88	88,49	1 006,57	1 061,93

Pour les compteurs dits "combinés", le tarif d'abonnement est égal à la somme du tarif des compteurs considérés.

2 . DROIT DE BRANCHEMENT

1 / 5 du droit de location

Diamètre	URBAIN ET SUBURBAIN			
	Mensuel		Annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15 / 30	1,40 €	1,48 €	16,85 €	17,78 €
40	2,36 €	2,49 €	28,26 €	29,81 €
50	4,67 €	4,93 €	56,04 €	59,12 €
80	7,27 €	7,67 €	87,22 €	92,02 €
100	9,34 €	9,85 €	112,06 €	118,22 €
150	14,01 €	14,78 €	168,08 €	177,32 €

3 . PRISES INCENDIE

1 / 6 du droit de location

Diamètre	URBAIN ET SUBURBAIN			
	Mensuel		Annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
40	1,96 €	2,07 €	23,52 €	24,81 €
50	3,89 €	4,10 €	46,68 €	49,25 €
80	6,06 €	6,39 €	72,72 €	76,72 €
100	7,78 €	8,21 €	93,36 €	98,49 €
150	11,67 €	12,31 €	140,04 €	147,74 €

4. Location mensuelle d'un compteur divisionnaire dans le cadre de la loi SRU

H.T.	2,06 €
T.T.C.	2,17 €

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consultez les résultats d'analyses
sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : fotolia.com

REGIE DE MULHOUSE

ORIGINE DE L'EAU

La Régie de MULHOUSE (169 551 habitants)[1] est alimentée en eau par 7 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17/04/1978 et disposent de périmètres de protection.

Cette régie alimente les communes de BRUNSTATT-DIDENHEIM, ILLZACH, MORSCHWILLER LE BAS, MULHOUSE, PFASTATT, RIEDISHEIM, SAUSHEIM, LUTTERBACH, REININGUE et les communes du SI de HABSHEIM (ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM, ZIMMERSHEIM).

Par mesure de précaution, l'eau était désinfectée au dioxyde de chlore depuis juin 2017. Ce dispositif a été maintenu sur exigence de l'ARS jusqu'au 07/02/2019, date de mise en service d'un autre mode de désinfection de l'eau (lampe à rayonnements ultraviolets).

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

306 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **306** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires**.**
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,1°f (degré français)
- pH : 6,7

Eau douce (peu calcaire).
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation…) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 11,1 mg/l
- Teneur maximale : 13,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 16,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 8,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par la Régie de MULHOUSE est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité mais une désinfection préventive est exigée de la part de l'ARS suite à une fragilité apparue sur les captages. Par ailleurs, l'eau est peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

FICHE INFO

DESTINEE AUX USAGERS DU RESEAU D'EAU POTABLE

QU'EST-CE QU'UNE EAU AGRESSIVE ?

On dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est-ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet ? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce » ?

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries...

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Cette eau est faiblement calcaire. Par exemple, les eaux s'écoulant dans les Vosges sont douces, pour la plupart.

Au contraire, une eau dite « dure » est, en général, une eau minéralisée (dureté supérieure à 20°f). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.

On observe que :

- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement.

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau « calcaire » et « à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

EN TANT QU'USAGER, COMMENT ÉVITER DE RETROUVER DES MÉTAUX TOXIQUES DANS L'EAU CONSOMMÉE ?

- **Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation** : tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.

- **Eviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet** (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et **laisser couler l'eau du robinet**, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.

- **En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau** : en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.

- **Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques** disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).

- **Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet**, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.

- **Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.**

Les résultats des analyses d'eau potable réalisées sur le réseau public sont consultables en ligne : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les notes de synthèse sur la qualité de l'eau, commune par commune, sont consultables sur le site de l'ARS : https://www.ars-grandest.fr/fichequalite/haut-rhin.html (rubrique santé de la population/santé environnementale /eaux/eau potable).

Dans la même rubrique, vous trouverez également des cartes de synthèses départementales pour certains paramètres

AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST
Délégation territoriale du Haut-Rhin
45 rue de la Fecht
68000 COLMAR
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Zones pilotes de la région mulhousienne

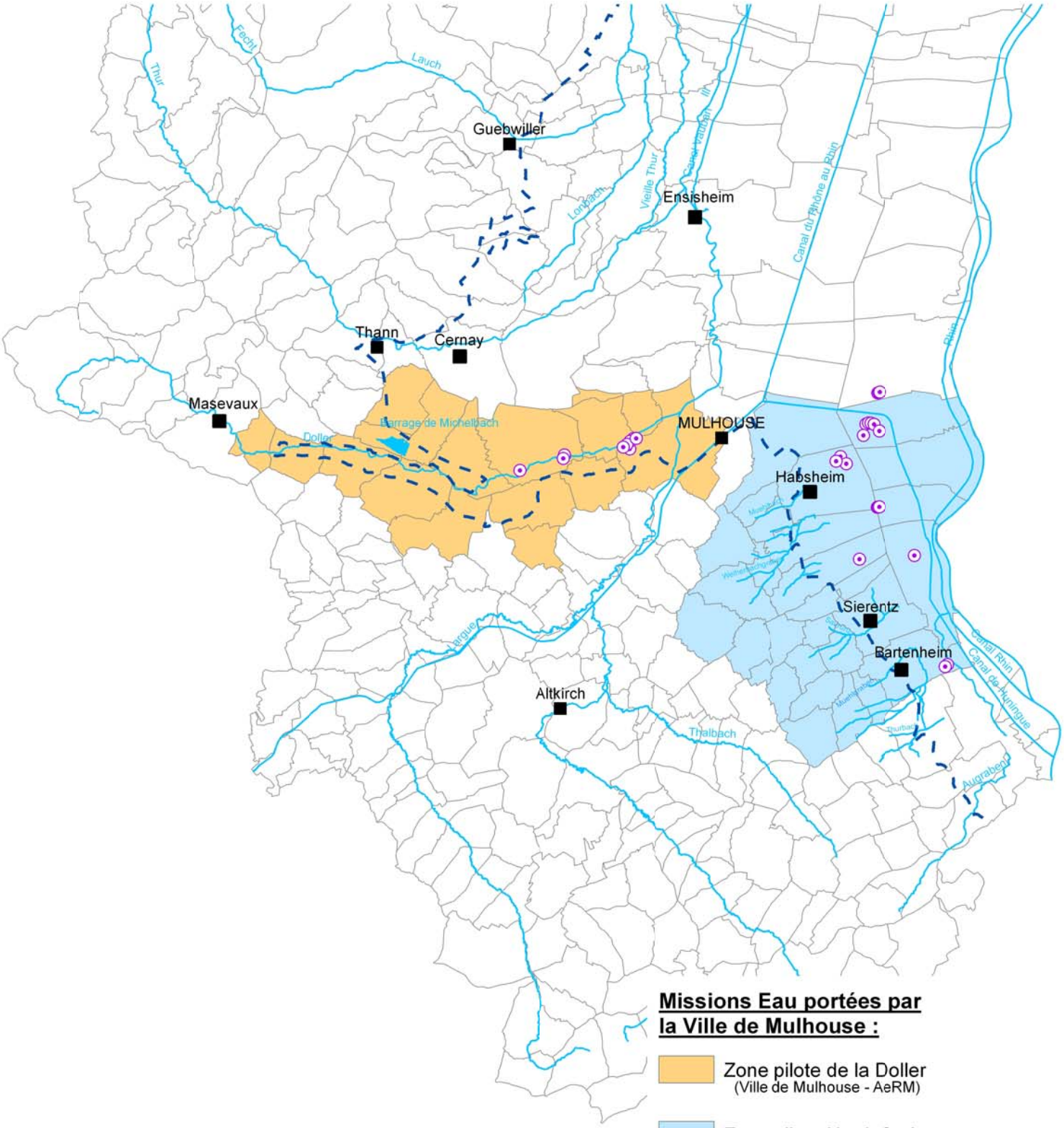

Missions Eau portées par la Ville de Mulhouse :

- Zone pilote de la Doller (Ville de Mulhouse - AeRM)
- Zone pilote Hardt Sud (Ville de Mulhouse - SIVU Bassin potassique Hardt - SIAEP Canton de Habsheim - SI Muehlgraben - CC Pays Sierentz - AeRM - Région Alsace)
- Captage AEP des zones pilotes
- Limites communales
- Limite de la nappe d'Alsace
- Cours d'eau

N

0 2,5 5 10
Kilomètres

Conception : APRONA
Réalisation : APRONA
Données : Missions Eau, APRONA, BRGM
Fond de carte : ©IGN
Novembre 2014

APRONA
l'observatoire de la nappe d'Alsace